



## **université de la transparence**

---

## **actes de la première rencontre**

*En couverture, une peinture de Mohamed Drissi.*

*Drissi n'est plus là, il nous a quitté sa valise à la main le 7 janvier 2003.*

*Peu avant de partir, cet expressionniste de talent nous a laissé ce témoignage de son adhésion à la lutte contre la corruption. C'est avec ses pinceaux, sa fougue et son cru habituels que Drissi nous a confié sa conviction et son engagement et c'est ainsi qu'il sera toujours là.*

*Hakima Lebbar*



## Sommaire

1. La transparence dans l'université, premier thème abordé par l'université de la transparence, Rachid Filali Meknassi	5
2. La transparence à l'université : une enquête qualitative auprès des principaux acteurs universitaires, Amina Debbagh	11
3. Un seul cas de plus est un cas de trop, Driss Ksikes	37
4. La corruption à l'université, un produit de la corruption - Système de gouvernance, Nadira Barkallil	39
5. Corruption et «règles juridiques», Michèle Zirari	45
6. Quelles approches pour une éducation à l'éthique et à la citoyenneté ? Salima S.Elmandjra	49
7. La transparence à l'université : attentes de l'étudiant, Samir El Jaafari	53
8. Questionnaire de l'enquête	37



# 1. La transparence dans l'université, premier thème abordé par l'Université de la transparence

*Rachid Filali Meknassi*

L'université de la transparence constitue une activité organisée de manière autonome au sein de Transparency Maroc sous forme de réseau destiné à initier et à promouvoir des activités d'étude, de recherche théorique et appliquée sur la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. Elle s'adresse particulièrement au milieu universitaire et associatif mais veille aussi à assurer une ouverture sur les administrations et les opérateurs économiques. Le démarrage de cette nouvelle expérience a eu lieu au cours de l'été 2001. C'est pourquoi, il a été décidé de retenir comme premier thème la transparence dans l'université, de manière à pouvoir fournir un premier produit en moins d'un semestre et de traiter pendant l'année 2002 d'un sujet connexe mais plus général : la transparence dans le système éducatif.

## I - Présentation de l'université de la transparence

Les liaisons permanentes entre les membres de l'U.T. sont effectuées essentiellement au moyen du courrier électronique. Mais des rencontres régionales, des séminaires réguliers et les cycles de formation constitueront les occasions de contacts personnels et d'élargissement des rapports entre les acteurs.

La participation aux groupes de recherche et de travail s'effectue pour la durée du thème annuel retenu, entraînant ainsi une mobilité des personnes. Mais une certaine stabilité sera assurée par un groupe de chercheurs, spécialement motivés par la réflexion sur cette thématique.

Les principaux objectifs de l'université sont :

- Exploiter et mettre à la disposition du public la production intellectuelle récente sur la question telle qu'elle se développe dans le cadre des organismes internationaux, des associations internationales et des centres de recherche à travers le monde ;
- Favoriser les études et la recherche universitaires sur les disciplines se rapportant à la corruption et à la transparence ;
- Promouvoir les rapports de travail entre les militants associatifs, les responsables administratifs, les milieux professionnels et les sphères d'enseignement et de recherche académique ;
- Acquérir une meilleure connaissance du phénomène de la corruption et des moyens de son atténuation (contexte, mécanismes, acteurs, facteurs déterminants) à travers les études comparatives ;
- Produire et mettre à la disposition des différents groupes cibles des documents de référence sur la question : bibliographies, traductions, articles, ouvrages, actes de séminaires, recueils de textes, analyses sectorielles, comparatives, etc.
- Proposer des actions, des modes d'organisation, des procédures et des réformes de nature à améliorer la transparence dans les domaines étudiés.

Son organisation s'articule autour de deux structures :

- Un comité de gestion chargé d'assurer le travail matériel et le secrétariat permanent (Préparation des sessions, gestion financière, correspondance, suivi des projets, optimisation de l'exploitation de la production,...).
- Un comité scientifique, constitué d'un groupe de personnalités expérimentées provenant des milieux universitaires et professionnels. Il sera chargé de fixer les orientations générales de l'université, d'initier des projets, d'évaluer les propositions de projets et de veiller sur la qualité de la session annuelle, des séminaires et des publications.

Ses activités principales sont appelées à se dérouler sous forme :

1- D'une session annuelle sur un thème principal qui aura fait l'objet de recherches préalables soit à titre personnel, soit dans les sous-groupes. La rencontre servira d'espace pour :

- rendre publics les résultats des travaux entrepris ;
- développer les échanges sur la question entre experts et spécialistes (possibilité d'inviter des chercheurs ou des experts)
- améliorer les connaissances des participants ;
- favoriser des échanges de haut niveau entre les chercheurs, les responsables administratifs et les animateurs des associations.
- Affiner et diffuser les bonnes pratiques et les meilleures procédures en la matière.

2- Un séminaire de mi-parcours. Il sera destiné à vérifier l'avancement des travaux, à les enrichir et à mieux préparer la session annuelle

3- Des tables rondes sur des thèmes précis. A l'initiative de différentes instances (administrations, associations, organismes professionnels) ou du comité scientifique, il peut être organisé des séminaires de courte durée sur des thèmes ponctuels destinés à faire l'état des lieux de la corruption et à proposer des moyens de lutte – Exemples : élections, pratique syndicale, journalisme, transport urbain, hôpitaux, prisons, etc.

L'université sera mise en place progressivement pour pouvoir élargir le champ de cooptation des membres qui lui assureront une continuité et développer des alliances à cette fin avec les administrations, les milieux professionnels et le tissu associatif.

Le premier groupe de travail été constitué autour du thème de la transparence à l'université. Il a engagé et réalisé entre septembre et décembre 2001 un premier travail collectif destiné essentiellement à évaluer la perception des pratiques peu transparentes dans l'université auprès des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Cette première expérience devra fonder une étude plus approfondie sur la transparence dans le système éducatif qui se déroulera pendant toute l'année 2002 et donnera lieu à un séminaire de mi-parcours et un colloque en fin d'année.

## **II - Evaluation sommaire de la session de l'automne 2001**

Pour cette première investigation sur la transparence dans l'université, un groupe d'une vingtaine de chercheurs, pour la plupart universitaires, a été constitué. Compte tenu des contraintes de temps, il a circonscrit l'objet de la première recherche à l'examen de la perception de la transparence dans leur milieu de travail par les principaux acteurs de l'université.

Des enquêtes sur la base d'un questionnaire individuel et d'un guide d'entretien se sont ainsi déroulées à partir du mois d'octobre dans plusieurs établissements de l'enseignement supérieur à Oujda, Fès, Meknès, Tétouan, Rabat, Kénitra Casablanca et Marrakech.

Les résultats de ces investigations font l'objet de deux rapports établis sur la base d'une part du dépouillement systématique des questionnaires récupérés et d'autre part de l'examen des comptes rendus des séances de focus groupes.

Des articles traitant de différents aspects de la question permettent aussi à des participants de livrer leurs impressions ou leurs réflexions personnelles sur cette expérience.

Nous espérons que les débats qui se dérouleront autour de la publication de ces actes permettront de faire participer un plus grand nombre de personnes à ce débat fondamental.

Cette étude servira de test pour le lancement d'un travail de recherche plus approfondi sur la transparence dans le système éducatif. A la veille de la mise en œuvre de la charte de l'enseignement, un tel projet devrait faire bénéficier de tout l'appui qu'il mérite de la part tant des départements ministériels concernés que du corps enseignant et universitaire.

La présente publication présente les résultats de cette première expérience et permet d'en souligner quelques enseignements utiles. On peut les classer en deux catégories. Ceux qui affectent le travail de l'université de la transparence de manière générale et ceux qui concernent la transparence dans l'université.

## A - Les enseignements relatifs à l'organisation de l'université de la transparence

On peut se demander de prime abord, si le choix de l'université comme objet d'analyse a été opportun. De nombreux collègues ont exprimé ouvertement leur réprobation pour des raisons variables. Pour les uns, ce travail risque de faire peser injustement la suspicion sur le milieu académique qui fait déjà l'objet d'un dénigrement systématique de la part de tous ceux qui lui font porter la responsabilité de l'échec du système éducatif. Pour les autres, l'énergie des chercheurs devrait être portée plutôt sur les milieux les plus affectés par le fléau de la corruption et sur les dimensions complexes des phénomènes observés, au lieu de céder à la facilité du constat et de l'écoute dans le milieu d'appartenance des chercheurs. Pour certains autres, c'est un travail tout simplement inutile parce que le milieu est bien connu de ses acteurs.

Au vrai, ces appréhensions sont toutes fondées en partie. Mille autres sujets auraient pu avoir notre préférence. Oui nous avons cédé à la facilité. Mais seulement parce que cette manière de procéder nous permettait de structurer une équipe, de concevoir le projet et de le mener à terme dans le délai de quatre mois ouvrés qui nous était imparti pour lui assurer une prise en charge financière. C'est aussi parce que nous étions conscients de ces limites que nous l'avons inséré dans un projet plus vaste qui porte sur tout le système éducatif et qui doit être mené pendant l'année suivante.

Mais les résultats obtenus nous permettent d'affirmer aussi que les craintes exprimées n'étaient pas totalement justifiées et que le processus engagé est plus important que les résultats provisoire qu'il a permis de dégager, quand bien même ceux-ci sont loin d'être négligeables.

Nous avons, en effet, gagné une première équipe de chercheurs, une expérience pratique et un réseau de candidats prêts à renouveler ce genre d'expérience. Il nous appartient à présent de renforcer ces liens, d'élargir le cercle et d'avancer dans la réalisation du projet.

Il appartient à ce groupe et à ceux qui voudront bien le renforcer de confirmer le choix du thème retenu ou de le modifier. C'est délibérément que l'université s'est doté de structures souples pour pouvoir s'adapter aux possibilités offertes et à la volonté de ses membres. Si les conditions sont réunies pour continuer à travailler sur le système éducatif, on peut persévérer sur la voie qui a été tracée au départ. En revanche, si ce travail risque de se heurter à des difficultés de nature à altérer sa qualité, on peut se reporter à d'autres thématiques. La collaboration du département de l'éducation nationale peut constituer un argument pour opter pour l'une ou l'autre solution. D'autant plus que d'autres matières sont prêtes à être immédiatement investies par la recherche scientifique : résultats des enquêtes auprès des ménages et des entreprises, concurrence, réforme de la justice, de l'administration, etc.

La première session nous aura au moins appris que l'investigation du terrain requiert un minimum de collaboration des administrations et qu'il est utile de se la garantir avant de s'engager.

## B- Les enseignements relatifs à la transparence dans l'université

Même dans le milieu universitaire, censé être ouvert à la recherche scientifique et relativement à l'abri de la corruption, les investigations sur la transparence ne sont pas facilement admises.

De manière générale, les étudiants et les enseignants se sont prêtés de bonne grâce au travail d'enquête. En revanche, certains responsables académiques ont exprimé des réticences, un doyen a même exigé l'autorisation du ministère de l'enseignement supérieur pour permettre le déroulement des entretiens et la distribution des questions dans l'établissement. L'attitude hostile ou réservée qu'ils manifestent finit même par dissuader des enseignants à s'engager dans le travail. Quant aux agents administratifs, ils ont souvent accepté d'être entendus individuellement mais refusé de participer à des entretiens de groupe, par crainte de réprimande ou de représailles de leurs chefs.

Ces attitudes indiquent tout le chemin qui reste à parcourir pour instaurer une administration autonome et transparente à l'université. Elles donnent à penser aussi que l'étude de la transparence dans le système éducatif, dans son ensemble, nécessite un soutien direct des départements concernés pour être réalisable dans de bonnes conditions.

Les réponses recueillies de partout tendent à confirmer que la corruption au sens étroit du terme n'est pas fréquente à l'université. Ses terrains de prédiction seraient les marchés publics, les recrutements des agents administratifs et les examens oraux. Sauf de rares exemples signalés dans lesquels des enseignants auraient réclamé des sommes d'argent ou des présents pour l'inscription à des filières spécialisées ou l'assistance d'étudiants dans leurs recherches, les manifestations les plus courantes de la corruption des enseignants sont constituées par la vente forcée des manuels et des cours photocopiés. De telles pratiques prennent parfois l'allure d'un véritable racket avec établissement de listes dans les librairies et exigence d'acquisition de plusieurs volumes.

D'autres formes d'abus de pouvoir administratif ou académique semblent par contre plus répandues. Le favoritisme, le clientélisme, le harcèlement sexuel, le pantouflage et le népotisme s'expriment ainsi à diverses occasions : transferts des dossiers, inscriptions dans les filières recherchées, constitution de jurys de complaisance, stages, missions à l'étranger, exécution de travaux de recherche au profit de l'encadrant, attribution de missions, etc.

La corruption se développe parfois aussi à l'insu des enseignants et des responsables administratifs. Des réseaux d'intermédiaires peuvent se constituer parmi les étudiants et des agents subalternes pour

favoriser des inscriptions, des transferts ou des tricheries aux examens. Outre les arnaques auxquelles se livrent ainsi certaines personnes, leurs trafics sont rendus possibles par une ambiance générale de tolérance et de laxisme dans l'administration des établissements publics et notamment la surveillance des examens.

Le manque d'éthique prend aussi d'autres formes. Du côté des enseignants on relève ainsi les absences fréquentes, le non renouvellement de leurs connaissances, les plagiat de cours d'autrui, la non communication du plan de cours et l'orientation des étudiants ou des usagers vers des établissements avec lesquels ils cumulent des intérêts : CHU, librairies, ingénierie. Du côté des étudiants la tricherie s'est élevée en véritable savoir faire qui donne lieu à un marché de documents pour copiage, de reproductions illicites et de clientélisme politique, etc.

De manière générale ces pratiques sont favorisées par le surnombre et par les cloisons qui se développent entre l'administration, le corps enseignant et la masse des étudiants. Les instances pédagogiques connaissent souvent des dysfonctionnements graves. L'administration des établissements s'effectue sans la participation des enseignants. Dans certains cas, ces derniers gèrent aussi leurs cours et leurs unités de formation et de recherche sans accorder aucun droit de regard ni à leurs collègues ni à l'administration. Quant aux étudiants, en l'absence de structures d'accueil et d'écoute pédagogiques, ils sont livrés à eux-mêmes et aux réseaux informels ou occultes qui leur proposent des services marchands ou clientélistes. L'opacité et la suspicion s'en trouvent favorisées.

La nature des investigations menées ne permet guère de quantifier ces phénomènes. Mais la gravité de certains faits relatés exige que leur prise en compte soit faite sérieusement à l'occasion d'une réforme destinée à renforcer l'autonomie de l'université et la participation.

Une dernière observation mérite d'être soulignée même si elle peut paraître évidente. Le groupe qui s'est constitué a contribué, selon les possibilités des uns et des autres, à la discussion des questionnaires et des guides d'entretien d'une part et à la réalisation des enquêtes d'autre part. Les résultats ont fait l'objet d'une interprétation par la consultante qui a coordonné tout ce travail. Ils ont aussi fait l'objet de lectures personnelles par chacun des participants à la lumière de son expérience propre ou des informations particulières auxquelles il a pu accéder. Aucun produit ainsi livré ne peut prétendre exprimer le point de vue de tous. A fortiori, les commentaires émis dans les rencontres ou dans la presse relatent exclusivement les avis de leurs auteurs. L'université de la transparence s'est constituée de chercheurs qui n'appartiennent pas tous à Transparency Maroc. Elle reste ouverte à tous sans exclusive. Dans le respect total de la liberté d'opinion et d'expression.



## 2. La transparence à l'université

*Une enquête qualitative auprès des principaux acteurs universitaires.*

**Amina DEBBAGH**

*Professeur à la Faculté des Sciences de l'Education, Rabat. Lauteur a assuré  
en qualité de consultante, la direction de l'enquête.*

*Cette enquête n'a été possible que grâce aux efforts déployés par des équipes locales dynamiques dirigées par les professeurs : Mouaquit (Casablanca), Samir El Jaafari (Meknès), Kamal El Mesbahi (Fès), M. Amamou (Oujda), M. Afkiniche (Kénitra), M. Filali Meknassi (Tétouan). L'équipe de Rabat était constituée de Mmes Nadira Berkalil, Amina Debbagh, Salima Saadi Elmandjra Michèe Zirari, et MM. Hussein Moujahid, Mohamed Semlali et Driss Frej.*

### Introduction

Lorsque les principaux acteurs universitaires abordent la question de la transparence à l'Université, ils forment les avis les plus contradictoires. Les uns affirment que la corruption et certaines pratiques non transparentes restent « des phénomènes étrangers au milieu universitaire » et que l'essentiel de ces phénomènes se trouvent ailleurs. D'autres, par contre, pensent qu'« il n'y a pas de transparence à l'Université... il ne faut pas rêver », n'hésitant pas à employer un vocabulaire chargé de mépris : « c'est pourri jusqu'à la moelle », « pourriture de la situation », etc.

Entre ces deux positions extrêmes se situe une opinion médiane, selon laquelle « comme le reste de la société, l'Université marocaine connaît depuis quelques années l'émergence et la prolifération de certaines pratiques déviantes qui portent préjudice à sa crédibilité ».

Précisons que nous regroupons sous le vocable de « pratiques non transparentes ou déviantes », une diversité de comportements, d'attitudes et de pratiques qui font prévaloir les intérêts personnels des acteurs (étudiants, enseignants et personnel de l'administration) au détriment de ceux de la communauté et au mépris de l'éthique et de la déontologie de la profession (objectivité, impartialité et responsabilité). Ces pratiques sont fort diversifiées et vont de l'usage des « interventions et des pistons » lors des inscriptions, jusqu'aux irrégularités dans la gestion budgétaire, en passant par la fraude aux examens, l'absentéisme des enseignants et le harcèlement sexuel.

Certes, l'Université n'est pas le secteur le plus touché par la corruption, au regard, par exemple, de ce qui se passe dans le secteur financier (affaires CIH, CNCA.) ou dans d'autres secteurs économiques et sociaux. Pourtant, de nombreuses pratiques non transparentes sont rapportées régulièrement. Plusieurs enseignants nous ont confirmé, en effet, que « dans les discussions entre collègues, il y a toujours quelqu'un pour rapporter une pratique non transparente et des fraudes ». Même si les cas rapportés varient d'intensité et de gravité d'une institution à une autre, le phénomène devient récurrent et commence à alimenter toutes sortes de « rumeurs », ce qui invite à l'observer de plus près.

C'est justement pour tenter d'y voir un peu plus clair que l'association marocaine de lutte contre la corruption (Transparency Maroc) a pris l'heureuse initiative de mener cette enquête sur la transparence à l'Université.

# I. Objectifs et méthodologie de l'enquête

Trois objectifs principaux ont été définis pour cette enquête :

- 1) faire un premier état des lieux de la corruption et des pratiques qui peuvent y être assimilées dans les institutions universitaires à partir du vécu et des perceptions des principaux acteurs (étudiants, enseignants et personnel de l'administration) ;
- 2) dégager quelques éléments de réflexion et d'analyse sur les raisons de la prolifération de ces pratiques, sur leurs mécanismes et leurs conséquences, sur les acteurs impliqués, etc.
- 3) entrevoir des perspectives d'action et de lutte contre ces pratiques à l'Université.

Cette enquête a concerné sept centres universitaires\* et utilisé deux outils à cet effet :

- Une enquête par questionnaire
- Des entretiens collectifs ou focus groups

*\* Il s'agit des centres de Rabat, Casablanca, Kénitra, Fès, Meknès, Oujda et Tétouan. Il faut préciser cependant que l'ampleur de l'enquête est différente d'un centre à un autre, en fonction du degré de disponibilité des responsables des équipes locales. Ceci ne revêt pas une grande signification pour nous étant donné qu'on ne cherche pas la représentativité à travers cette enquête qui s'inscrit essentiellement dans une logique exploratoire.*

## 1) Une enquête par questionnaire

A la lumière des objectifs fixés à l'enquête, un questionnaire d'une dizaine d'items a été élaboré. Ce questionnaire comprend à la fois des questions communes et d'autres adaptées aux spécificités de la catégorie ciblée. Trois modules ont pu ainsi être conçus à l'adresse respectivement des étudiants (module ET), des enseignants (module PR) et du personnel de l'administration (module AD).

370 questionnaires ont été dépouillés. Après élimination d'une vingtaine d'entre eux pour différents vices, l'échantillon exploité était constitué de 350 répartis comme suit :

- 169 étudiants
- 101 enseignants
- 80 employés de l'administration

## 2) Des entretiens en focus groups (FG)

Les focus groups ont été menés sur la base d'un guide d'interview articulé autour de trois axes principaux :

- exploration de l'ampleur de la corruption et des autres pratiques non transparentes ;
- identification et analyse des pratiques non transparentes (causes et conséquences) ;
- perspectives et solutions proposées pour lutter contre ces pratiques.

Le guide d'interview ainsi que les questionnaires proposés ont pu être corrigés et affinés à la lumière de leur expérimentation dans des entretiens collectifs préliminaires avec les trois catégories d'acteurs (3 focus groups – tests de Rabat) : 9 étudiants, 6 enseignants et 5 employés de l'administration.

Au total, 16 focus groups ont pu être tenus avec 85 personnes :

- 8 FG regroupant 43 enseignants
- FG regroupant 31 étudiants
- FG regroupant 11 administratifs

Ces entretiens collectifs ont eu lieu dans les centres de Rabat, Meknès, Kénitra et Fès. Les équipes locales des autres centres universitaires couverts par l'enquête (Tétouan, Oujda et Casablanca) n'ont pas pu les réaliser pour diverses raisons (voir les difficultés de l'enquête, ci-dessous).

### 3) Quelques remarques préliminaires sur l'enquête

Avant de présenter les résultats et les principales conclusions de cette enquête qualitative, il serait utile d'apporter quelques précisions méthodologiques et de formuler quelques remarques préliminaires ayant trait aussi bien aux conditions générales de son déroulement qu'à ses limites objectives.

Il faut tout d'abord préciser qu'il s'agit d'une enquête qualitative, à caractère exploratoire. Elle n'est pas généralisée à tous les centres universitaires du pays, et même pour les centres couverts, l'échantillon constitué l'a été en fonction de la disponibilité des équipes locales et des participants. Il n'a, par conséquent, aucune prétention de représentativité. Cependant, en raison de son importance, de sa répartition territoriale et de sa diversification, il exprime sans doute un état de fait général qui reflète des pratiques certaines.

Les résultats de l'enquête permettent donc de se constituer une idée sur ces pratiques déviantes et sur leur diffusion dans l'enceinte universitaire et de dépasser ainsi le stade des rumeurs et des spéculations auquel elles étaient confinées. Le constat ainsi révélé vise à décrire les mécanismes sans forcément porter de jugement de valeur sur les différents acteurs concernés. Aussi, nous resterons fidèles à leurs propos tout en tentant d'en comprendre la logique qui les sous-tend et d'en interpréter le sens.

La conduite de cette enquête a connu un certain nombre de difficultés que nous pouvons résumer dans les points suivants :

- L'enquête a démarré au mois d'octobre 2001 et la rentrée universitaire n'est pas une période propice pour contacter la population concernée, du fait de son indisponibilité et de l'irrégularité de sa présence dans l'institution ;
- C'est une enquête à petit budget et donc avec des moyens matériels et humains limités. Cependant, la motivation des équipes de travail a permis de surmonter ces difficultés ;
- Le temps imparti à la réalisation du travail était trop court pour pouvoir couvrir plus d'institutions universitaires et d'explorer plus en profondeur la thématique de la transparence à l'université ;
- La question de la transparence à l'Université est un sujet très sensible et constitue encore un tabou. Nous avons perçu cette gêne à en parler et à apporter un témoignage personnel chez nombre de nos interlocuteurs. Généralement, les étudiants le font de manière plus spontanée que les autres acteurs. Les administratifs sont les plus réticents à témoigner et la situation se complique lorsque l'établissement connaît une conjoncture difficile à cause d'une « affaire » ou d'un « scandale » qui a éclaté au grand jour. Les responsables des établissements concernés font automatiquement le lien entre l' « affaire » et l'enquête et montrent, par conséquent, beaucoup de méfiance vis-à-vis des enquêteurs. C'est une attitude qui est parfois partagée par le corps

enseignant. Certains ont répondu volontiers au questionnaire ou ont participé à des focus groups, mais d'autres se sont montrés réservés, ce qui transparaît dans des réponses évasives au questionnaire, ou encore parfois complètement désintéressés. Cette dernière attitude est résumée par le propos de cet enseignant : « Je n'ai que faire de ces problèmes. Moi, je fais mon boulot, un point c'est tout ».

- Pour ce qui est de la conduite des focus groups, et malgré l'encadrement de la discussion grâce aux grands axes du guide d'entretien, les témoignages ont eu tendance, par moment, à déborder le cadre défini de l'enquête, et ce dans deux directions : lorsque les participants abordent les problèmes globaux de l'enseignement universitaire (problèmes pédagogiques, le manque de moyens, la question de la légitimité des organes représentatifs des étudiants et des enseignants, etc.) ; ou encore lorsqu'ils se mettent à parler de la corruption de façon générale, en commentant les « affaires de corruption » en cours.

Malgré ces quelques difficultés, somme toutes normales dans ce type d'enquête, les résultats recueillis présentent beaucoup d'intérêt et méritent d'être analysés.

## II. Résultats de l'enquête par questionnaire

### 1. Caractéristiques générales des répondants

- appartenance institutionnelle : 41,4 % des répondants appartiennent aux facultés de Droit, 18,8 % des facultés des Lettres, 14 % des facultés des Sciences. Les autres (25,8%) proviennent des facultés de Médecine et de Pharmacie ou encore des grandes écoles de formation des cadres et autres instituts d'enseignement supérieur (ENSAM, EMI, EST, ENA, ESI...)
- répartition des enquêtés par sexe : 125 femmes (35,7 %) et 225 hommes (64,3%)
- répartition des enquêtés par âge : 36 % ont moins de 25 ans, 33,1 % ont entre 25 et 40 ans, 29,7 % ont plus de 40 ans.
- niveau d'étude des étudiants : 22,5 % sont inscrits en premier cycle, 42 % en deuxième cycle, 35,5 % en troisième cycle.
- ancienneté des enseignants et des administratifs : 23 % ont moins de dix ans d'ancienneté, 59,8 % entre 10 et 20 ans, 17,2 ont plus de 20 ans d'ancienneté.

### 2. Exploration de l'ampleur des pratiques non transparentes

Notre principal objectif était d'avoir une première approximation de l'étendue et de l'ampleur des actes et pratiques non transparentes aussi bien dans les établissements d'appartenance des répondants que dans les autres institutions universitaires.

Ainsi, à la question : « Avez-vous déjà entendu parler d'actes de corruption ou de pratiques pouvant y être assimilées dans votre établissement ou dans d'autres institutions universitaires ? », les réponses se sont présentées comme suit :

- 61,2 % des étudiants, 74 % des enseignants et 71 % du personnel de l'administration affirment en avoir entendu parler dans leur propre établissement ;

- 79,6 % des étudiants, 78,3 % des enseignants et 78,4 % du personnel de l'administration affirment en avoir entendu parler dans d'autres institutions universitaires.

Globalement, nous pouvons remarquer que :

- i) le taux de réponse à cette question est de pratiquement 100 % (6 non répondants sur 350, mais qui ont répondu aux questions suivantes) ;
- ii) la grande majorité affirme avoir entendu parler de ces pratiques dans les deux cas ;
- iii) seule une minorité dit en avoir entendu parler uniquement dans les autres institutions universitaires (ce qui explique les pourcentages plus élevés dans le deuxième volet de la question)

### 3. Les lieux de prédilection des pratiques non transparentes

Pour pouvoir recenser les occasions de prolifération de ces pratiques et localiser les lieux de leur prédilection, cinq occasions ont été proposées aux étudiants et aux enseignants et six au personnel de l'administration (inclusion de questions sur la gestion budgétaire).

Les étudiants sont largement majoritaires pour affirmer l'existence de telles pratiques lors des examens oraux (ils sont 105 étudiants sur 168 ayant répondu à cette question, soit 62,5 %), et légèrement majoritaires concernant les transferts de dossiers (53,5 %). Ils sont, en revanche, minoritaires à affirmer l'existence de ces pratiques lors de l'inscription dans les filières spécialisées (44,6 %) et presque à égalité pour ce qui est des inscriptions et des examens écrits.

Les enseignants sont également majoritaires à affirmer l'existence de pratiques non transparentes lors des examens oraux (ils sont 59 enseignants sur les 98 ayant répondu à cet item, soit 60 %) et lors des inscriptions dans les filières spécialisées (53,2%). Ils sont nettement minoritaires (22,4 %) à dire que ces pratiques ont lieu lors des transferts des dossiers des étudiants, et à égalité concernant les inscriptions et les examens écrits.

Le personnel de l'administration est plus affirmatif concernant l'existence de ces pratiques lors des examens écrits et oraux (59 %). Ils sont nettement minoritaires (32,5%), en revanche, ceux de cette catégorie d'enquêtés qui attestent de l'existence de ces pratiques lors des transferts de dossiers, et à égalité pour ce qui est des inscriptions. Nous remarquons, par ailleurs, que 11 enquêtés de cette catégorie n'ont pas répondu à la question relative à la gestion budgétaire. Parmi ceux qui ont répondu, seule une minorité pense que cette gestion connaît des pratiques non transparentes, que ce soit pour la gestion du budget de l'établissement (46 %) ou celle du compte hors budget (35 %).

Il est à signaler que d'autres occasions et « opportunités » de corruption ou de pratiques non transparentes (que celles proposées par le questionnaire) ont été évoquées par les répondants : corruption dans les cités universitaires, pour l'octroi de bourses, de tickets de restaurants, le recrutement des enseignants et du personnel de l'administration, l'octroi de bourses pour l'étranger, favoritisme dans l'octroi de billets d'avion et d'autres titres de voyage aux professeurs, les soutenances de complaisance, le harcèlement sexuel, les concours d'entrée pour les filières à accès sélectif, la passation des marchés publics, l'achat de matériel, la gestion de projets, la désignation des doyens, recteurs et même les chefs de département, etc.

## 4. Les témoignages personnels

A travers deux questions précises, nous avons cherché à dépasser le stade de l'information approximative basée sur le « on dit » et de rapporter des exemples de pratiques non transparentes vécus personnellement par les enquêtés qui acceptent de témoigner.

A la question « Avez-vous été personnellement témoin de telles pratiques ? » :

- 72 % des enquêtés répondent par la négative et seuls 28 % de rapportent leur témoignage personnel ;
- les étudiants (30 %) puis les enseignants (28,7 %) sont plus disposés à témoigner que le personnel de l'administration (22,5 %)

Bien qu'ils soient minoritaires, les témoignages exprimés confirment, dans une grande mesure, les rumeurs qui circulent sur les pratiques non transparentes à l'Université. Ces témoignages concernent divers aspects de ces pratiques. Nous en rapportons ici quelques échantillons, en restant fidèles aux propos tels qu'ils ont été exprimés par les enquêtés :

### *Quelques témoignages d'étudiants*

**A propos des inscriptions** : les témoignages recueillis concernent essentiellement les inscriptions en troisième cycle (DESA et CEA).

« Pour avoir mon attestation d'inscription en troisième cycle, il m'a fallu payer une vingtaine de dirhams » (un étudiant de Rabat)

« Je connais une personne qui a été inscrite dans une grande école de commerce et de gestion sans même avoir la moyenne qu'il faut pour passer le concours d'accès » (un étudiant de Rabat)

« Plusieurs étudiants sont acceptés pour faire leur DESA ou CEA sans qu'ils aient la moyenne exigée » (un étudiant de Casablanca)

« Je connais au moins cinq cas de « personnes pistonnées » : une sélectionnée en troisième cycle, une recrutée dans le corps enseignant, deux dans des actions intégrées et un cas où le travail de mémoire de DESA a été effectué par l'encadrant » (un étudiant de Fès)

« J'étais le troisième dans le classement d'un concours d'entrée à un institut. Ils m'ont dit qu'ils vont me contacter, après un mois l'un de mes amis m'a informé que ma place a été cédée à quelqu'un d'autre » (un étudiant de Meknès)

**A propos des examens** : selon de nombreux étudiants, les examens sont des moments propices pour la prolifération de pratiques déviantes telles que les recommandations, les « interventions », le harcèlement sexuel et autres formes de « négociation » et de fraudes.

« Je connais beaucoup d'étudiants qui ont payé leur professeur pour avoir de bonnes notes dans des examens écrits et oraux. En ce qui concerne les examens écrits, ils mettaient des croix et des symboles sur leurs copies. Je connais d'autres personnes qui ont eu les épreuves des examens et leurs corrigés avant même de rentrer en classe le jour d'examen. Je connais une fille qui a payé pour choisir les professeurs qui vont la surveiller les jours d'examen » (un étudiant de Rabat)

« Je n'ai rien vu personnellement, mais d'après ce qui se dit parmi les étudiants, ces pratiques se passent souvent au niveau de l'administration, surtout les bureaux des examens : changement de copies, changement de notes, etc. » (une étudiante de Rabat)

« Lors des examens oraux, les professeurs donnent toujours les meilleures notes aux étudiants les plus proches même si ces derniers répondent de la même façon que les autres étudiants, ce qui permet de remarquer la grande différence entre les notes des examens écrits et celles des examens oraux » (un étudiant de Fès)

« J'ai fait partie d'un groupe d'étudiants qui ont déposé une plainte auprès du doyen contre un enseignant auquel on livrait des caisses de bière à domicile pour avoir des 16 et des 17 » (un étudiant de Meknès)

« J'ai été moi-même l'objet de chantage de la part d'un enseignant qui me promettait 18/20 si j'allais le voir chez lui et une mauvaise note si je refusais » (une étudiante de Meknès)

« Je remarque que les professeurs ne surveillent pas sérieusement pendant les examens. Ce qui fait perdre à l'examen sa valeur. D'où l'absence de transparence et l'inégalité » (une étudiante de Meknès)

« Je connais un étudiant qui s'est retrouvé en deuxième année alors qu'il a échoué à l'écrit et n'a même pas passé l'oral » (un étudiant de Oujda)

**A propos d'autres pratiques :** les exemples suivants nous donnent une idée sur la diversité des situations et des pratiques concernées :

« Pendant deux années consécutives, nous avons été obligés par l'enseignant d'acheter ses livres, avec relevé d'identité chez le libraire » (un étudiant de Rabat)

« Pour avoir une chambre à la cité universitaire, on me faisait aller et revenir. J'ai mis beaucoup de temps pour comprendre que le but c'était « un café » à la marocaine » (une étudiante de Casablanca)

« Si nous considérons le clientélisme comme type ou mode de corruption, on peut dire que celle-ci est plutôt répandue au sein de notre institution. Exemples : les transferts de dossiers, la réinscription des étudiants expulsés, la cité universitaire ... » (un étudiant de Fès)

« Pour avoir une bourse, on exige trois choses : la mention, l'indigence de l'étudiant ou l'existence d'un handicap. Je connais des personnes qui ont eu la bourse sans répondre à aucune de ces conditions » (un étudiant de Fès)

« On donne de l'argent pour avoir droit à une chambre » (une étudiante de Meknès)

« J'ai été parmi 15 étudiants qui ont donné 1000 DH à un responsable (...) pour avoir une chambre à la résidence universitaire » (un étudiant de Meknès)

### *Des témoignages d'enseignants*

Si l'on se fie aux témoignages des enseignants, la prolifération de pratiques non transparentes connaîtrait deux moments forts : le début de l'année universitaire (les inscriptions et les transferts de dossiers) et la fin de l'année universitaire (les examens écrits et oraux, les soutenances des travaux de recherche). Durant ces deux périodes, les enseignants seraient fortement sollicités par tout le monde, y compris par leurs propres collègues. Voici un échantillon des réponses reçues à ce sujet.

**A l'occasion des inscriptions** : ils sont peu nombreux les enseignants qui affirment avoir été personnellement témoins de pratiques déviantes à cette occasion. Cependant, beaucoup partagent l'avis de cet enseignant qui dit que « chaque année, on gère les inscriptions et les transferts de dossier avec beaucoup d'interventions et de non transparence » (un enseignant de Meknès). Ou encore celui de cet autre enseignant de Meknès : « Il y a beaucoup d'interventions extérieures pour les inscriptions en DESA ».

**A l'occasion des examens** : la plupart des enseignants qui ont accepté d'apporter leur témoignage personnel considèrent les examens écrits et surtout oraux comme les principales opportunités de prolifération de certaines pratiques non transparentes. Quelques propos recueillis à ce sujet :

« On me téléphone souvent pour me demander de donner des notes « confortables » aux étudiants » (un enseignant de Rabat)

« Il paraît que lors des examens écrits, l'étudiant fait figurer sur sa copie une marque ou un code qui peut être facilement reconnu par l'enseignant » (une enseignante de Fès)

« Nous constatons des anomalies lors des délibérations comme, par exemple, des étudiants médiocres (...) qui, après avoir eu zéro en première session, arrivent à décrocher la première note lors de la deuxième .... ! » (un enseignant de Fès)

« Lors des examens oraux, plusieurs personnes interviennent auprès de nous pour favoriser des étudiants (interventions de la part des enseignants et de l'administration) » (une enseignante de Meknès)

« Des instances de l'Université même sont intervenues pour que je donne de bonnes notes à certains étudiants. Elles-mêmes ont été contactées par des autorités ministérielles, des autorités de la wilaya ou autres » (un enseignant de Meknès)

« Au cours des années 1980, j'ai été personnellement témoin d'un cas de flagrant délit : lors de la surveillance d'un examen écrit, un enseignant a glissé une réponse écrite à une étudiante. L'enseignant est passé devant le conseil de discipline de l'établissement et a été suspendu de ses fonctions pendant trois mois par le Ministre de l'époque » (un enseignant de Tétouan)

« Je connais des collègues qui entretiennent des relations avec des étudiantes contre de bonnes notes aux examens » (un enseignant de Fès)

### **A propos d'autres pratiques**

« Une bourse de troisième cycle a été attribuée à une étudiante qui ne la méritait pas. On a découvert cette histoire quelques mois plus tard » (un enseignant de Kénitra)

« Mon directeur de thèse a intégré mes travaux de recherche dans son travail personnel » (une enseignante de Meknès)

« On désigne les membres des jurys de thèses sur la base de l'amitié et non de leur compétence et leur spécialité » (un enseignant de Meknès)

« Le doyen et l'intendant se mêlent trop de la gestion des comptes hors budget et sollicitent à chaque fois une « part du gâteau » tel que c'est conçu dans leur esprit » (un enseignant de Meknès)

« Lors de la commande de matériel dans le cadre de l'UFR, l'appel d'offres n'est pas respecté et les fournisseurs sont toujours les mêmes, ce qui laisse penser à des ententes entre le service économique de la faculté et les fournisseurs » (un enseignant de Tétouan)

### *Des témoignages du personnel de l'administration*

Les rares répondants de l'administration qui ont accepté d'apporter leur témoignage personnel nous fournissent quelques indices sur l'existence de pratiques déviantes au sein de certains services administratifs. Les cas suivants sont les plus significatifs :

« Lors des inscriptions, on demande aux étudiants des enveloppes timbrées sans savoir ni pourquoi, ni ce que fait l'administration avec ces timbres. Cela a duré pendant des années. Lors de la correction des copies, les étudiants recourent à l'usage de codes secrets avec l'aide de quelques fonctionnaires. Concernant la gestion du budget, il y a des techniques de fraudes faciles mais qui marchent très bien » (un employé dans une faculté à Fès)

« J'ai reçu l'ordre, à plusieurs reprises, du chef de notre établissement pour réaliser des dépenses pour son compte personnel » (un économiste de Meknès)

« On n'arrête pas de nous téléphoner pour recommander telle ou telle personne » (un administrateur de Meknès)

« La désignation des responsables dans notre établissement se fait uniquement sur la base de l'appartenance ethnique. Des privilèges sont accordés aux agents et fonctionnaires et même aux enseignants et aux étudiants appartenant à la même région que le chef de l'établissement » (employé d'une faculté à Meknès)

« Dans notre établissement, un administrateur a remis une épreuve écrite à un militaire haut gradé. L'affaire a éclaté au grand jour et l'administrateur a été suspendu de ses fonctions » (un administratif de Meknès)

« Ayant travaillé à la bibliothèque d'une faculté, j'ai constaté que parfois les ouvrages étaient octroyés en contrepartie de « petits cadeaux » ou à des étudiants (tes) amis (es) » (une bibliothécaire à Tétouan)

« On peut dire que dans la gestion des comptes de l'établissement et la gestion des comptes hors budget, des pratiques douteuses existent mais elles sont difficiles à prouver. Cependant, l'enrichissement de certains responsables nous laisse méfiant quant à leurs pratiques » (un employé d'une faculté d'Oujda)

## 5. Confirmation de l'ampleur des pratiques non transparentes

L'objectif recherché, à travers cette question, était d'avoir une idée plus précise sur l'ampleur des pratiques non transparentes dans la perception des enquêtés. Le tableau suivant résume leurs réponses :

A l'Université, ces pratiques sont		Effectifs	%	Total %
Inexistantes	ET	4	1,09	4,3
	PR	7	1,90	
	AD	5	1,30	
Rares	ET	45	12,3	33,6
	PR	49	13,4	
	AD	29	7,9	
Assez répandues	ET	81	21,9	39,4
	PR	33	9,04	
	AD	31	8,49	
Très répandues	ET	27	7,39	11,4
	PR	11	2,73	
	AD	5	1,30	
Généralisées	ET	30	8,21	10,3
	PR	1	0,27	
	AD	7	1,90	

ET : étudiants ; PR : professeurs ; AD : administratifs

D'après les données du tableau :

- 4,3 % des répondants considèrent ces pratiques comme inexistantes ;
- 33,6 % estiment qu'elles sont rares ;
- 39,4 % considèrent qu'il s'agit de pratiques assez répandues ;
- 11,4 % les considèrent plutôt comme très répandues et
- 10,3 % trouvent plutôt qu'elles sont généralisées

Ainsi, globalement, le tiers des répondants estime les pratiques non transparentes à l'université rares, voire inexistantes. Par contre, les deux tiers les considèrent comme assez ou très répandues, voire généralisées. A noter que les enseignants sont les plus nombreux à les considérer comme rares et les moins nombreux à les estimer généralisées.

## 6. Les acteurs impliqués dans ces pratiques

- Les étudiants sont plus nombreux à incriminer le personnel de l'administration (144/169, soit plus de 85 %) par rapport aux enseignants (124/169) ou à eux-mêmes (123/169)
- Les enseignants s'incriminent eux-mêmes (74/99, soit près de 74 %) puis le personnel de l'administration (71/99) et placent en troisième place les étudiants (65/99)
- Les administratifs se placent aussi au premier rang (80 % soit 64/80), suivis des enseignants à 71 % (57/80) et des étudiants à 58,7 % (47/80)

Il est à noter que certains répondants précisent qu'il faut éviter les généralisations abusives pour toutes les catégories impliquées et surtout pour les étudiants présentés comme des victimes d'un système et sont le plus souvent impliqués de force.

D'autres catégories d'acteurs ont été évoquées par les enquêtés. Voici quelques exemples des réponses reçues à ce sujet : « les proches ou connaissances des étudiants », « le gouvernement en entier », « les

doyens », « les vigiles », « les enseignants vacataires », « les parents ou amis des étudiants qui ont aussi des liens de parenté ou d'amitié avec des enseignants », « les responsables dirigeants », « des gens riches et bien placés », « personnes ayant un pouvoir politique (députés, gouverneurs, hauts fonctionnaires) ou économique (managers, fisc) », « les chaouchs et le personnel de l'administration de la cité universitaire », « des gens de l'extérieur de la fac », « les agents intermédiaires, ça peut aller du simple portier à l'agent de l'administration et à l'intendant », « les personnes influentes », « les responsables eux-mêmes », « Ministère de l'enseignement supérieur », « Doyens, directeurs et recteurs », « le gouverneur, le ministre, le directeur au sein d'un ministère, le juge, le wali », « les pouvoirs locaux qui, à travers les liens étroits qu'ils développent avec nos chefs d'établissement se permettent d'intervenir pour appuyer des dossiers ou augmenter des notes », « les gens de haut niveau », « les gens du pouvoir », « tout le monde sans exception ».

## 7. Les facteurs explicatifs des pratiques non transparentes

L'objectif de la question 7 était de tenter de dégager l'avis des enquêtés sur les principales raisons expliquant l'apparition et le développement de ce genre de pratiques au sein de l'Université. Cette question a posé un problème particulier puisqu'il était demandé aux enquêtés de donner un numéro de classement à chacune des raisons proposées dans le questionnaire et pouvant expliquer ces pratiques et comportements. Or, tous les répondants n'ont pas respecté cette consigne, auquel cas il n'a pas été tenu compte de leurs réponses. En revanche, n'ont été comptabilisées que les propositions arrivant en tête (n°1) et les réponses ayant coché une seule proposition, estimée la plus importante.

		<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Le nombre élevé des étudiants	ET	7	2,5
	PR	10	3,6
	AD	3	1,0
L'absence d'information des étudiants	ET	7	2,5
	PR	3	1,0
	AD	4	1,4
L'absence de contrôle et de sanction	ET	40	14,3
	PR	11	3,9
	AD	17	6,0
L'absence de morale et d'éthique	ET	86	30,8
	PR	42	15,0
	AD	36	12,9
Les bas salaires des enseignants	ET	1	0,3
	PR	-	-
	AD	-	-
Les bas salaires du personnel de l'administration	ET	5	1,8
	PR	-	-
	AD	7	2,5

On remarque ainsi que la raison la plus souvent invoquée est l'absence de morale et d'éthique : 58,7 % des répondants lui réservent la première place. L'absence de contrôle et de sanctions arrive en seconde position, avec 24,2 % des répondants qui la classent en tête des raisons proposées. Une infime minorité des répondants estime que le nombre élevé d'étudiants ou l'absence de leur information peut constituer la principale explication des dérives constatées au sein de l'Université, avec respectivement 7,1 % et 4,9 % des répondants. Ce qui attire l'attention, en revanche, c'est que pratiquement personne ne considère les bas salaires des enseignants comme première explication des pratiques non transparentes (un seul étudiant) et seulement 4,3 % des répondants (5 étudiants et 7 administratifs) classent les bas salaires du personnel administratif comme première raison expliquant ces pratiques.

Des raisons autres que celles invoquées dans le questionnaire sont proposées par les enquêtés : « l'incapacité de l'offre de répondre à la demande », « la nature humaine », « l'absence d'éducation de base », « l'absence de conscience professionnelle », « valeurs sociales dominantes d'enrichissement par tous les moyens », « l'absence de rigueur dans le recrutement des enseignants et du personnel administratif », « l'absence de mobilité du personnel administratif », « le sentiment d'impunité générale », « l'inadéquation du système des examens et des procédures d'évaluation des étudiants », « la politique générale de l'enseignement supérieur », « passivité des principaux acteurs et faiblesse des valeurs de citoyenneté », « conception de la corruption comme quelque chose de normal et d'acceptable », etc.

## 8. Pratiques tolérables ou condamnables ?

L'objectif visé, à travers cette question, est de percevoir le degré de tolérance des enquêtés par rapport à un échantillon de pratiques non transparentes auxquelles ils peuvent être confrontés. Cette question a néanmoins posé quelques problèmes pour certains d'entre eux, soit au niveau de la formulation de certains items, soit à celui de l'échelle d'appréciation.

Les réponses se présentent néanmoins comme suit pour les trois modules envisagés :

## Module ET

	1	2	3	4	5
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour s'inscrire ?	8	4	15	34	103
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour transférer son dossier à un autre établissement ?	13	16	26	37	72
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une chambre à la résidence universitaire ?	20	13	28	33	70
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une bourse ?	8	12	20	28	96
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une bonne note à l'examen ?	1	1	4	14	144
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour modifier une note d'examen ?	1	1	2	12	148
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir les épreuves des examens ?		1	7	15	141
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour pouvoir « copier » aux examens ?		1	5	20	138

## Module PR

	1	2	3	4	5
Donner une bonne note à un(e) étudiant(e) recommandé(e) ?			4	18	70
Ne pas assurer normalement le cours et l'encadrement des étudiants (l'absentéisme des enseignants) ?		2		21	69
Obliger les étudiants à acheter les livres de l'enseignant (et l'adopter comme critère d'évaluation) ?	3	2	8	16	63
Imposer aux étudiants des sujets de recherche afin d'exploiter leurs résultats dans les travaux personnels de l'enseignant ?	9	13	15	16	39
Accepter les « avances et faveurs » des étudiants (tes) ?		1	3	22	66
Intervenir pour l'inscription d'un(e) étudiant(e) ?	16	19	15	16	26
Intervenir pour la réussite d'un(e) étudiant(e) ?			2	19	71
Recevoir des « cadeaux » de l'étudiant(e) ?	1	1	4	25	61
Participer à des soutenances de complaisance ?		1	13	30	48

## Module AD

	1	2	3	4	5
Inscrire un(e) étudiant(e) recommandé(e) ?	24	4	10	16	20
Accepter un dossier incomplet ou irrégulier, en contrepartie d'un avantage personnel ?	3	1	4	26	40
Laisser les étudiants tricher lors des examens ?	1			12	61
Modifier la note d'un(e) étudiant(e), en contrepartie d'un avantage personnel ?				6	68
Aider un(e) étudiant(e) à changer sa copie d'examen avant la correction ?			1	9	64
Accepter les « cadeaux », les « avances et faveurs » des étudiants (tes) pour leur « rendre service » ?	2	1	4	27	40
Ne pas réagir à l'absentéisme des enseignants ?	4	1	9	30	30
Gérer de manière non transparente les budgets et les comptes hors budgets ?			4	16	54

Bien évidemment, la tendance dominante est à la condamnation de presque toutes les pratiques mentionnées dans le questionnaire (pour tous les modules). Nous remarquons ainsi que les réponses sont, pour l'essentiel, regroupées au niveau des échelles 4 et 5.

Cependant, on constate une relative dispersion des réponses quand il s'agit de porter un jugement sur certaines pratiques qui ne seraient pas forcément perçues comme abusives ou déviantes en toutes circonstances :

- S'inscrire, avoir une bourse, transférer un dossier, avoir une chambre à la résidence universitaire pour les étudiants ;
- Intervenir pour l'inscription des étudiants recommandés, participer à des soutenances de complaisance, imposer aux étudiants des sujets de recherche ou l'achat de livres pour les enseignants. Certains d'entre eux reconnaissent recourir à ces pratiques pour des raisons académiques, sociales ou humaines ;
- Accepter des « cadeaux » des étudiants pour leur rendre service ou ne pas réagir à l'absentéisme des enseignants pour le personnel de l'administration.

Nous remarquons ainsi que certaines pratiques, dénoncées auparavant comme des anomalies, sont ensuite presque justifiées par les mêmes répondants.

## 9. Principales conséquences des pratiques non transparentes

Dans cette question, nous avons envisagé les conséquences possibles des pratiques non transparentes d'une part sur l'image des catégories concernées (étudiants, enseignants et administration) et sur l'avenir de l'Université dans son ensemble d'autre part.

Les réponses des enquêtés se présentent comme suit :

Ces pratiques portent atteinte plutôt			Total	%	Total %
Au sérieux des étudiants	ET	Oui Non	137 30	82 %	77 %
	PR	Oui Non	75 26	74 %	
	AD	Oui Non	57 23	71 %	
Au sérieux de l'administration	ET	Oui Non	138 29	83 %	80 %
	PR	Oui Non	73 28	72 %	
	AD	Oui Non	67 15	82 %	
A la crédibilité des enseignants	ET	Oui Non	132 35	79 %	81 %
	PR	Oui Non	89 12	88 %	
	AD	Oui Non	61 19	76 %	
A l'avenir de l'université	ET	Oui Non	153 14	92 %	93 %
	PR	Oui Non	95 6	94 %	
	AD	Oui Non	74 6	93 %	

Ainsi, une majorité (93 %) d'enquêtés pense que l'existence de ces pratiques porte atteinte à l'avenir de l'Université marocaine dans son ensemble. Proportionnellement, les enseignants sont plus nombreux (94%) à avancer une telle affirmation. Cette majorité est moins prononcée quand il s'agit de la crédibilité des enseignants (81 %), du sérieux de l'administration (80 %), ou encore du sérieux des étudiants (77%).

Des conséquences autres que celles qui sont proposées par le questionnaire sont qualifiées aussi de graves par les répondants : dégradation de la qualité de la formation, baisse des qualifications, atteinte au principe d'égalité des chances et à la justice, atteinte à l'image de l'Université et de l'enseignement supérieur sur le plan national et international, perte de confiance dans le système, malaise à l'Université, etc.

## 10. Lutte contre les pratiques non transparentes à l'Université : quelles mesures ?

A la question : « Estimez-vous possible de lutter contre ces pratiques à l'Université ? », les réponses se sont présentées comme suit :

		Total	%	Total %
ET	Oui	159	95 %	96,8 %
	Non	8		
PR	Oui	98	97 %	
	Non	3		
AD	Oui	80	100 %	
	Non	0		

Principale note optimiste dans cette enquête : la quasi totalité des répondants, toutes catégories confondues, estiment possible de lutter contre les pratiques non transparentes à l'Université (96,8 %). Les 3,2 % restants sont, quant à eux, convaincus que ces pratiques sont devenues tellement répandues qu'il est pratiquement impossible de les éradiquer et certains pensent même qu'elles relèvent de la « nature humaine » et qu'il est irréaliste de vouloir les combattre.

Concernant les actions et les mesures à mettre en œuvre, les avis des enquêtés se présentent comme suit :

Actions et mesures			Total	%	Total %
Mieux informer les étudiants	ET	Oui	131	82 %	79,5 %
		Non	28		
	PR	Oui	73	74 %	
		Non	25		
	AD	Oui	64	80 %	
		Non	16		
Sensibiliser tous les acteurs	ET	Oui	139	87 %	86,6 %
		Non	20		
	PR	Oui	87	89 %	
		Non	11		
	AD	Oui	66	82 %	
		Non	14		
Sanctionner les contrevenants	ET	Oui	146	92 %	87,5 %
		Non	13		
	PR	Oui	80	82 %	
		Non	18		
	AD	Oui	69	86 %	
		Non	11		
Intensifier les contrôles	ET	Oui	145	91 %	81,6 %
		Non	14		
	PR	Oui	68	69 %	
		Non	30		
	AD	Oui	62	77 %	
		Non	18		
Augmenter les salaires	ET	Oui	79	49,7 %	54 %
		Non	80		
	PR	Oui	40	41 %	
		Non	58		
	AD	Oui	63	79 %	
		Non	17		

On note une quasi unanimité concernant la nécessité de la prise de sanctions à l'égard des contrevenants (87,5 %). Certains répondants précisent même qu'il s'agit là « d'une étape clé dans le processus d'assainissement de la situation des établissements universitaires », ou encore « il faut le faire pour l'exemple et pour en finir avec le sentiment général d'impunité ».

Les actions de sensibilisation arrivent en seconde position, avec 86,6 %, suivies des mesures d'intensification des contrôles (81,6 %), certains répondants prenant le soin de préciser : « oui, mais sans tomber dans la logique du contrôle policier »

Les mesures relatives à une meilleure information des étudiants ne viennent qu'en quatrième place (79,5%), suivies, loin derrière (54 %), de l'augmentation des salaires (surtout pour les petits fonctionnaires de l'administration comme le précisent certains répondants), Concernant cette dernière mesure, beaucoup de répondants ont émis un avis défavorable comme l'a exprimé cet étudiant de Fès : « A mon avis (...), l'augmentation des salaires n'a rien à voir avec les mesures car les enseignants et le personnel de l'administration ont un salaire satisfaisant et qui ne leur donne pas le droit de recevoir de l'argent contre les services rendus ».

Nous constatons, par ailleurs, que la nature et l'ordre de priorité des mesures souhaitées changent selon les trois catégories de répondants. Pour les étudiants et les employés de l'administration, ce sont les sanctions aux contrevenants qui viennent en premier, avec des taux de 92 % et de 86 % respectivement. Les enseignants, eux, souhaitent des mesures de sensibilisation en priorité (89 %). A noter également que les mesures de contrôle qui sont situées en deuxième position pour les étudiants (91 %), arrivent en dernier lieu pour les enseignants (69 %) et le personnel de l'administration (77 %).

Globalement, nous constatons une certaine corrélation entre l'item relatif aux raisons à l'origine de la prolifération des pratiques non transparentes à l'Université (Question 7) et celui relatif aux actions et mesures susceptibles de les combattre.

## 11. Suggestions et propositions supplémentaires des enquêtés

Les quelques propositions formulées par les répondants à la fin du questionnaire nous permettent de clarifier leurs préoccupations et leurs priorités par rapport aux perspectives de lutte contre les pratiques non transparentes et les comportements déviants au sein de l'Université. Soulignons que l'avis prédominant est celui de la nécessité de l'implication de tous les acteurs dans cette lutte, comme l'exprime cet étudiant de Meknès : « La transparence à l'Université est l'affaire de tout le monde et la lutte contre ces phénomènes qui ne cessent de s'amplifier nécessite une réflexion dans laquelle les différents acteurs doivent s'impliquer ». De même que certains répondants ont exprimé le souhait de voir l'Université « jouer un rôle important dans le dévoilement de ce genre de comportements (NDR : non transparents) » (un étudiant de Kénitra) ou encore : « L'Université et les institutions d'enseignement supérieur doivent être à l'avant garde de la transparence par rapport aux autres institutions » (un enseignant de Meknès).

Par ailleurs, les propositions des trois catégories d'acteurs sont fort diverses et s'inscrivent dans des registres variés que nous pouvons synthétiser dans les axes suivants :

### *Des actions et des mesures préventives*

Nous regroupons dans cette catégorie toutes les propositions de mesures ayant trait à l'information, la

communication et la sensibilisation. Voici un échantillon de propositions recueillies à ce propos :

« Il faut sensibiliser davantage les étudiants et les enseignants en organisant des rencontres » (un enseignant d'Oujda)

« Il faut beaucoup informer » (un enseignant d'Oujda)

« Une sensibilisation sur le rôle de tous les acteurs de l'Université est nécessaire » (un enseignant de Tétouan)

« D'abord, la transparence ne peut être réalisée que dans le cadre d'une sensibilisation généralisée et que la responsabilité de chaque acteur soit clarifiée et connue, parce que sanctionner avant de sensibiliser ne mènera pas au résultat escompté » (un employé de l'administration de Rabat)

« Il faut organiser des conférences, des rencontres et des campagnes de sensibilisation sur cette question... » (un étudiant de Fès)

« Il faut utiliser tous les moyens d'information (télévision, radio...) pour sensibiliser tous les acteurs internes et externes à l'Université » (un étudiant de Meknès)

### *Des actions et des mesures de contrôle et de sanction*

Nous constatons que les mesures et les actions de cette nature sont surtout proposées par les étudiants et le personnel de l'administration, comme en témoignent les quelques propositions suivantes :

« L'administration doit être contrôlée de façon très sévère et il faut prendre des sanctions pour donner l'exemple » (un étudiant de Rabat)

« Je propose la création d'un service de contrôle au sein de l'Université dont la mission serait de contrôler et de sanctionner tous les contrevenants, d'instruire tout dossier ou acte illégal qui touche d'une manière ou d'une autre la transparence de l'établissement » (un étudiant de Fès)

« Il faut publier tout acte de corruption dans les journaux. Je propose la constitution d'une commission spécialisée pour lutter contre la corruption au sein de l'Université et la discrimination entre les étudiants et pour résoudre les conflits entre les étudiants et l'administration... » (une étudiante de Fès)

« Informer le public en cas de sanctions pour servir d'exemples. Les gens qui contrôlent doivent être de confiance » (un étudiant de Meknès)

« Il faut infliger aux contrevenants des sanctions sévères et en informer l'ensemble des étudiants » (une étudiante de Meknès)

« J'insiste sur la nécessité de prendre des sanctions à l'encontre des contrevenants » (un étudiant de Meknès)

« Je pense que l'administration est la première responsable de l'application et du respect de la loi » (un étudiant de Meknès)

« Il faut intensifier les contrôles sur les enseignants et les employés de l'administration. Si de telles pratiques existent c'est parce qu'il n'y a pas de contrôle » (une étudiante de Oujda)

« Les sanctions doivent être appliquées à tout le monde » (un étudiant de Oujda)

« La transparence ne peut se réaliser que par la prise de décision en commissions et par un contrôle de gestion régulier et des audits annuels... » (un employé d'une faculté à Rabat)

« Il faut des inspections du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des audits financiers par des

organismes privés » (un employé de Casablanca)

« Il faut mettre en place des instances de contrôle et de sanction » (un employé de Fès)

« Il faut renforcer les moyens de contrôle des abus des chefs d'établissements » (un employé de Meknès)

### *Des mesures de réforme pédagogique*

Plusieurs propositions allant dans ce sens ont été formulées par les différentes catégories de répondants et surtout par les étudiants et les enseignants. Outre les propositions générales de nécessaire réforme de l'Université, les suggestions s'avèrent parfois plus précises, comme en témoignent les propos suivants :

« Mise à niveau des professeurs, des programmes et des critères d'évaluation des étudiants » (un étudiant de Fès)

« En fait, pour parler de transparence à l'Université, il faut parler des nombreux problèmes dont souffre cette institution : le recrutement des enseignants, le rôle des commissions scientifiques, la révision des critères d'octroi des bourses ... » (une étudiante de Meknès)

« Intégrer la lutte contre la corruption et les questions éthiques dans les programmes d'enseignement et de formation » (un étudiant de Meknès)

« Pour améliorer la transparence, il faut informer sur les critères de notation aux examens, instaurer l'obligation de rendre les copies aux étudiants une fois notées ; faire en sorte que la carrière de l'enseignant soit liée à son implication pédagogique (qualité de l'enseignement, présence...) et son effort de recherche. Il me paraît essentiel de motiver les enseignants à s'impliquer davantage à la fois en termes de pédagogie et de recherche. Cela passe peut être par le salaire, beaucoup par une gestion des carrières qui ne se ferait plus uniquement à l'ancienneté, mais sur la base d'autres critères transparents et rigoureux » (un enseignant de Rabat)

« Dans le recrutement des enseignants, il faut introduire d'autres critères d'appréciation que les diplômes, insister surtout sur la personne du candidat, sa morale, son éthique ... Introduire et généraliser 1) au niveau pédagogique, un suivi et un contrôle portant sur le contenu des différentes matières et modules enseignés ; 2) s'assurer de l'assiduité des enseignants ; 3) au niveau des examens, la constitution de comités d'examens dont la tâche serait de veiller au bon déroulement des épreuves, à la définition et l'harmonisation des critères de notation et de provoquer des commissions d'enquête en cas de pratique ou de comportement « anti professionnels » » (un enseignant de Fès)

### *Des mesures d'accompagnement et de soutien*

Il s'agit d'un ensemble de propositions qui touchent aux aspects administratifs, judiciaires ainsi qu'à la démocratisation des instances universitaires. En voici un échantillon.

« Donner aux gens l'opportunité de s'exprimer, créer des centres ayant pour rôle d'écouter les gens et les aider à trouver des solutions » (un étudiant de Meknès)

« Il faut protéger les personnes qui dénoncent ces pratiques » (un étudiant d'Oujda)

« Il faut assurer la protection de ceux qui dénoncent ces anomalies » (un enseignant de Rabat)

« Normalement, la mobilité interne des agents peut être une solution adéquate. Les agents administratifs

ne doivent pas occuper les mêmes postes pour une durée excédant 5 années. Ils peuvent être mutés dans la même ville mais dans une administration différente » (un étudiant de Fès)

« Pour lutter contre l'abus de pouvoir et le népotisme, il ne faut pas laisser trop de pouvoirs entre les mains d'une seule personne... » (une étudiante de Fès)

« Il faut faire fonctionner les instances universitaires en leur accordant un pouvoir de décision et non consultatif (conseils de facultés, d'Universités ...) » (un administratif de Fès)

« Il faut mettre à la tête des établissements des personnes de qualité. Veiller à la transparence dans les nominations des responsables que ce soit par voie administrative ou électorale » (un enseignant de Rabat)

Pour d'autres enquêtés enfin la lutte pour la transparence à l'Université est surtout l'expression d'une volonté politique, « quand on veut on peut », comme le dit cet étudiant de Meknès, et ne peut se réaliser que par l'instauration d'une véritable démocratie et par un bouleversement dans les habitudes et les mentalités.

« Il faut développer la démocratie dans la gestion des établissements universitaires, en faisant participer les étudiants, les enseignants et le staff administratif » (un enseignant de Meknès)

« Actuellement, il n'y a pas de transparence à l'Université parce que les responsables ne sont pas choisis selon les critères de compétence, de qualités humaines et professionnelles. En plus de l'absence de démocratie » (une enseignante de Tétouan)

« L'élection démocratique des hauts responsables de l'Université ainsi que des facultés peut permettre et favoriser la transparence à l'Université » (un enseignant de Tétouan)

« Il faut adopter une charte d'éthique universitaire » (un enseignant d'Oujda)

On va retrouver l'essentiel de ces propositions à l'occasion des entretiens en focus groups.

### III. Résultats des entretiens collectifs

Rappelons que les 16 focus groups qui ont pu être tenus ont concerné 85 personnes (43 enseignants, 31 étudiants et 11 employés de l'administration universitaire). Ces entretiens collectifs se sont déroulés selon un guide d'interview articulé en trois axes :

- exploration de l'ampleur de la corruption et des autres pratiques non transparentes ;
- identification et analyse des pratiques non transparentes (causes et conséquences) ;
- perspectives et solutions proposées pour lutter contre ces pratiques.

#### 1) Formes et ampleur des pratiques non transparentes

De façon générale, nous avons constaté, lors de la conduite des focus groups, une certaine gêne voire une réticence à parler de la corruption et d'autres pratiques non transparentes au sein des établissements universitaires et surtout à apporter des témoignages personnels à ce sujet. Ce constat est surtout valable pour le début des entretiens. Une fois le débat lancé et en insistant un peu, les langues commencent à se délier et on se rend compte que ces pratiques ne sont pas aussi marginales qu'il peut sembler au premier abord.

Plus précisément, on peut percevoir trois types d'attitudes face à ces pratiques :

- Une tendance à la minimisation de leur gravité, voire la négation de leur existence du fait de l'absence de preuves et que peu d'actes peuvent être considérés comme avérés. En somme, « la corruption reste un phénomène étranger à l'Université » comme l'affirme cet enseignant de Kénitra.
- Une tendance à la banalisation (légitimation ?) de ces pratiques puisque l'institution universitaire est à situer dans un contexte où prédomine ce type de comportements et, de toutes les façons, le milieu universitaire reste malgré tout celui qui est le moins touché par ces pratiques.
- Une tendance qui considère que même si ces pratiques demeurent encore marginales, elles n'ont pas lieu d'être dans les établissements universitaires et qu' « un seul cas est un cas de trop ».

Dans l'ensemble, les résultats des entretiens collectifs confirment dans une large mesure les conclusions des focus groups tests menés à Rabat et rejoignent celles de l'enquête par questionnaire.

Ainsi, les entretiens collectifs nous ont permis de recenser un ensemble de pratiques qui, d'« exceptionnelles et marginales » aujourd'hui sont en passe de s'étendre et de devenir quasi « normales » si l'on se fie aux propos des différentes catégories d'interviewés. Certes, dans la panoplie des pratiques déviantes évoquées, chaque catégorie d'acteurs est portée à mettre l'accent davantage sur un aspect plutôt qu'un autre, en fonction de sa propre perception et de son vécu : les étudiants sur les inscriptions, les examens ou les services sociaux ; les enseignants sur les pratiques déviantes de leurs collègues (absentéisme et autres pratiques) ou les fraudes dans les examens ; les employés de l'administration sur les pratiques des chefs d'établissements et la gestion du budget. Cependant, ils se rejoignent tous pour attester de l'existence de ces pratiques non transparentes et de leur impact négatif sur le fonctionnement normal de l'institution universitaire.

Les entretiens collectifs nous ont permis de repérer cinq principaux lieux de prédilection des pratiques déviantes :

- Les inscriptions ;
- Les examens ;
- Les prestations de services sociaux aux étudiants ;
- L'absentéisme et autres pratiques non transparentes des enseignants ;
- La gestion des établissements et particulièrement la gestion des budgets.

### *Les inscriptions*

Les témoignages recueillis concernent essentiellement les inscriptions dans les filières spécialisées (licences appliquées, par exemple) et au niveau du troisième cycle (DESA, DESS). Il s'agit de formations sélectives et les étudiants se plaignent généralement d'être mal informés sur les critères de sélection et d'être victimes d'un favoritisme aux profits d'étudiants recommandés. « Nous sommes certains que beaucoup d'inscriptions se font grâce aux « pistons » » ; ce propos est largement partagé par de nombreux étudiants interviewés. Quelques enseignants nous ont confirmé que dans certains cas, en effet, les critères de sélection ne sont pas respectés. A ce sujet, bon nombre d'interviewés (enseignants

et étudiants) n'ont pas hésité à mettre en cause le pouvoir discrétionnaire des enseignants et des responsables des UFR.

A signaler également quelques situations favorables à la non transparence ; il s'agit des restrictions à l'inscription imposées aux anciens bacheliers et aux fonctionnaires qui n'ont d'ailleurs pas de support juridique, ce qui en fait de véritables sources de corruption et la cause principale d'une « forte pression que subissent les rectorats et les décanats à chaque début d'année » (un administrateur)

### *Les examens*

De l'avis de nombreux interlocuteurs, les examens écrits et oraux constituent des moments forts de l'apparition et de la prolifération de pratiques non transparentes. Les témoignages recueillis aussi bien des étudiants que des enseignants eux-mêmes sont nombreux à ce sujet. Citons en quelques uns :

« J'ai vécu personnellement le cas d'une étudiante qui n'a pas remis sa copie lors d'un examen écrit et sa copie est apparue deux jours plus tard » (une enseignante)

« En matière de fraudes aux examens, les étudiants sont devenus des « experts » et les surveillants laissent faire par peur d'être agressés » (un enseignant)

« Les techniques utilisées par les étudiants pour tricher aux examens sont très diverses : « accordéons » (petits papiers pliés en accordéon qui contiennent tout le cours), feuilles d'examen préparées à l'avance, cours écrit la veille sur la table d'examen, échanges de copies, complicité de certains surveillants, etc.) » (un étudiant).

Nos interlocuteurs dénoncent le laxisme, voire la complicité (plus rare), de certains surveillants (qui ne sont pas toujours des enseignants) lors du déroulement des épreuves. Mais, la plupart d'entre eux dénoncent surtout les conditions dans lesquelles se déroulent les examens oraux. Ceux-ci semblent faire l'unanimité comme un moment de prolifération de pratiques non transparentes de la part de certains enseignants, en tout cas de pratiques fort éloignées de la logique pédagogique et scientifique : favoritisme, harcèlement sexuel, non respect des horaires et du planning, négociation de la note, l'obligation pour les étudiants d'acheter les livres de l'enseignant pour pouvoir passer et réussir les oraux. Concernant cette dernière pratique, on peut citer l'exemple de cet enseignant, propriétaire d'une librairie, qui impose aux étudiants d'acheter des livres (même des livres de cuisine) de sa librairie pour la somme de 120 DH, en prenant soin de tenir un registre auprès du libraire, registre dans lequel sont consignés les noms des étudiants, les numéros de leurs pièces d'identité, etc.

Les témoignages d'étudiants sont nombreux à ce propos. Selon certains : « Les prix des photocopiés varient entre les deux périodes : avant la publication des résultats de l'écrit et après. Si l'étudiant n'achète le livre qu'après avoir réussi à l'écrit, il le paie 50 à 100 % plus cher ». Certains étudiants ont aussi signalé le cas d'enseignants qui récupèrent les livres achetés par les étudiants, après le passage de l'épreuve orale. Ils revendent ces mêmes livres aux étudiants de l'année suivante.

La même logique préside dans d'autres pratiques comme le harcèlement sexuel : « une bonne note contre un rendez vous galant », nous affirment certains étudiants qui estiment que c'est loin de constituer une pratique marginale.

D'autres étudiants et enseignants tiennent des propos plus nuancés, estimant qu'il ne faut surtout pas considérer les étudiants comme des victimes de ce type de comportements. Que ce soit pour l'achat des livres ou pour le harcèlement sexuel, « les étudiantes et les étudiants y trouvent leur compte, puisque

cela les dispense de travailler leurs cours. C'est une véritable culture du non effort qui s'installe » (un enseignant)

De leur côté, quelques uns des employés de l'administration ont évoqué les pressions exercées par des « personnes influentes » pour connaître les résultats de leurs proches avant leur publication officielle, ou encore, mais c'est plus rare, « pour intervenir auprès de enseignants pour qu'ils « adoucissent leur main » lors des corrections (entendez noter avec largesse) ou alors pour donner une bonne note à l'étudiant recommandé » (un employé)

### *Les prestations de services sociaux aux étudiants*

Nous avons constaté une quasi unanimité concernant l'existence de pratiques non transparentes dans la gestion des services sociaux aux étudiants, notamment les cités et les résidences universitaires. L'usage des « interventions », des « recommandations », des « pistons », voire de la corruption se justifie ici par la faiblesse de la capacité d'accueil par rapport aux effectifs demandeurs. Un administrateur donne l'exemple d'une cité qui dispose d'une capacité de 600 lits, dont seulement une soixantaine est libérée chaque année, pour une demande de 1500 étudiants. Résultat : « les bénéficiaires des chambres de la cité sont des étudiants de milieux favorisés, habitant avec leurs parents la plupart du temps » (selon un étudiant)

Autre pratique dénoncée : l'octroi de bourses selon des critères peu transparents et en tout cas, les étudiants estiment qu'ils sont mal informés sur ces critères et notamment ceux pour l'octroi des bourses de troisième cycle.

### *L'absentéisme des enseignants*

« Il y a un problème de gestion des UFR ; celles qui sont accréditées ne respectent pas le programme initialement prévu à cause principalement de l'absentéisme des enseignants », selon le témoignage d'une enseignante. Dans certains établissements, en effet, l'absentéisme des enseignants a pris des dimensions inquiétantes ces dernières années, au point que des voix s'élèvent pour « remettre en cause le principe de l'autonomie de l'enseignant », d'appeler à une révision des critères de son recrutement et exhorter l'administration et les départements à assumer leurs responsabilités à cet égard.

Autres pratiques reprochées aux professeurs : leur peu de sérieux dans l'encadrement des travaux de recherche, la preuve en est la médiocrité des travaux de fin d'études. Ce problème s'aggrave davantage quand il y a sureffectif étudiants, comme c'est le cas de cet enseignant qui, selon un groupe d'interviewés, encadrait en même temps 180 étudiants. Il disait que « chaque étudiant valait un sac de ciment » (il exigeait 500 DH par étudiant parce qu'il construisait sa maison) !

### *La gestion des établissements*

Des interlocuteurs travaillant dans l'administration estiment que les pratiques non transparentes au sein de l'Université concernent essentiellement « la gestion du budget de l'établissement qui est une occasion de détournement de fonds et différentes formes de malversations dont le premier responsable est le chef de l'établissement ». Des anomalies dans la gestion budgétaire qui donnent lieu soit à des malversations, soit à des « acrobaties » comptables pour contourner les rigidités des nomenclatures et des rubriques budgétaires. La comptabilisation de la rémunération du personnel d'entretien comme frais

de déplacement des enseignants est donnée en exemple.

D'autres pratiques non transparentes sont aussi évoquées, et qui témoignent de « la connivence entre certains enseignants et l'administration » à différentes occasions : lors de l'organisation de colloques et de journées d'études, la gestion de certaines conventions, la gestion des dossiers de mise en disponibilité des enseignants, la gestion des locaux et de la logistique de l'établissement, et bien évidemment la gestion de certaines rubriques du budget (la rubrique missions et déplacements, par exemple) ou la gestion du compte hors budget.

De l'avis de nombreux de nos interlocuteurs, ces différents aspects de la gestion des établissements universitaires sont déterminés par des rapports personnels de type clientéliste entre l'administration et certains enseignants « privilégiés » (logique du renvoi d'ascenseur). Ils estiment par ailleurs qu'ils restent très mal informés sur la situation financière de leurs établissements (surtout ceux qui disposent d'importants laboratoires) et souhaitent l'instauration d'un audit financier des établissements universitaires.

Ce sont là les pratiques qui reviennent le plus souvent dans les propos de nos interlocuteurs

## 2) Les raisons à l'origine de ces pratiques

Parmi les causes les plus citées par les interviewés :

- Les conditions générales de fonctionnement des institutions universitaires (remise en cause de la politique globale de l'enseignement supérieur) : sureffectifs dans certaines filières, faiblesse de l'encadrement administratif et pédagogique des étudiants, absence de structures d'accueil, d'orientation et d'information des étudiants, dualité du système d'enseignement supérieur (établissements à accès libre et ceux à accès sélectif), etc. ;
- La forte détérioration du statut des enseignants et du personnel de l'administration peut expliquer certaines conduites comme le fait d'obliger les étudiants à acheter les livres des enseignants et d'en tenir compte dans la note de l'oral ou encore le désintérêt de leur institution et le développement d'occupations professionnelles parallèles. Selon de nombreux interviewés, l'une des raisons de la prolifération de comportements de fraude dans les examens réside dans cette « démission » des enseignants. Ceux-ci « manquent d'initiative pour réagir lorsqu'un collègue est impliqué dans une « affaire » et lorsque son comportement s'éloigne de la déontologie professionnelle » (un enseignant)
- « Notre système social est basé sur le clientélisme (relations familiales et personnelles, affinités politiques et régionalisme) et ces rapports sont reproduits dans l'enceinte universitaire sensée être régie par des rapports professionnels et scientifiques » (selon un enseignant). Comme illustration à cette affirmation, nous rapportons ici les propos tenus par un employé de l'administration qui ne considère pas l'acceptation de « cadeaux » de la part des étudiants ou de leurs parents comme une pratique déviant : « Moi, je ne leur demande rien pour faire mon travail. Eux, ils me donnent des cadeaux. Dois-je dire non ? »
- La gestion de la rareté qui découle du décalage entre l'offre et la demande de services ; l'offre étant très limitée par rapport à la demande. C'est le cas pour les inscriptions dans les filières sélectives, le troisième cycle, et les services sociaux (bourses et résidences universitaires) ;
- Le pouvoir discrétionnaire de l'enseignant est mis en cause également par les étudiants et les

administratifs (et même par quelques enseignants qui ont exprimé des inquiétudes à propos de la réforme pédagogique et la mise en place du système des modules) : « Si l'enseignant est et doit rester souverain dans son cours, il doit aussi être sérieux et responsable et surtout il doit rendre des comptes à ses collègues et à son département » (selon un enseignant). Certains interviewés reprochent aux départements d'être des « structures inefficaces » dans la mesure où ils n'assument pas correctement leurs fonctions de supervision, de suivi et d'évaluation des activités d'enseignement.

- Le déficit d'information des étudiants sur leurs droits et obligations : pour de nombreux interviewés, « les étudiants ne sont pas informés et ne connaissent pas leurs droits ». De même que l'absence de structures pour accueillir les plaintes des étudiants est considérée comme une cause principale de la prolifération des pratiques non transparentes et est ressentie comme une injustice par les étudiants. Un exemple souvent avancé est celui de l'impossibilité pour les étudiants d'avoir accès à leur copie d'examen (plusieurs étudiants disent que ce n'est pas tant pour contester la note que pour être informé sur leurs points faibles et tenir compte des remarques de l'enseignant). Les étudiants voient là une illustration de la connivence entre les professeurs et l'administration (« L'administration protège les profs », nous dit une étudiante). Cette « connivence » a été soulignée par nombre d'interviewés et s'exprime par l'impunité quasi générale dont bénéficient les auteurs des pratiques non transparentes : « tout le monde cherche à éviter les scandales et c'est la « loi du silence » qui prévaut » (une enseignante). Rares sont, en effet, les cas sanctionnés, même lorsque les noms des responsables sont connus de tout le monde.
- Il est à noter que, selon quelques interviewés, de nombreux enseignants essaient de réagir face à cette situation notamment en procédant à la révision des conditions des examens oraux en accueillant plusieurs étudiants à la fois, en recourant au jury d'examens ou à la double correction des copies.

### 3) Quelques propositions pour lutter contre ces pratiques

A travers les réponses recueillies, nous constatons que :

- Les étudiants privilégient les structures d'accueil et d'information car ils estiment qu'ils sont très mal informés de leurs droits et obligations. Ils accordent également une grande importance aux aspects organisationnels ;
- Les autres interlocuteurs privilégient en plus des aspects organisationnels, le renforcement de leurs structures représentatives, la revalorisation des salaires des enseignants et des administratifs, la redéfinition des conditions d'examen, introduire plus de transparence dans les critères d'évaluation des étudiants. Certains enseignants nous ont affirmé que dans les quelques établissements où les modes d'évaluation des étudiants ont été révisés, on a constaté une nette baisse des cas de fraude et de harcèlement sexuel (examen oral devant un jury, par exemple)
- Tous les interviewés mettent cependant l'accent sur la nécessité de dénoncer et de sanctionner les auteurs de ces pratiques, de faire un travail de sensibilisation, « réhabiliter l'autorité morale de l'Université »

Plus concrètement, on peut retenir les mesures et les actions suivantes :

- un numéro vert et un bureau d'accueil et d'information pour les étudiants et pour toute personne appartenant à l'Université et qui est victime de pratiques non transparentes ;
- Nécessité d'un règlement intérieur de l'établissement ;
- Révision du système des examens ;
- Elaboration d'une charte d'éthique universitaire.

## **Conclusion**

Cette enquête sur la transparence à l'Université n'est, certes, pas représentative de l'ensemble des institutions universitaires du pays. Ses résultats ne peuvent, par conséquent, être généralisés. Cependant, l'échantillon enquêté soit par questionnaire, soit sous forme d'entretiens collectifs est suffisamment important pour considérer que les faits rapportés méritent réflexion et surtout nécessitent la mise en œuvre de mesures et d'actions susceptibles d'y mettre fin.

### 3. « Un seul cas de plus est un cas de trop »

*Driss Ksikes*

Enquête menée par Transparency Maroc sur « la transparence à l'université » a eu droit de la part de la presse, d'universitaires non impliqués dans l'étude et d'autres personnes intéressées par la question, à des lectures diverses. Sans doute que ces réactions, quelle que soit leur teneur, contribuent à ouvrir un débat jusque là inexistant et permettent, par la même, de justifier, ne serait-ce qu'au niveau symbolique, l'apport de cette enquête. Mais ayant pour souci d'agencer les pierres d'achoppement provenant d'ici et là, mon propos consisterait à restituer et forcément remettre en ordre les idées disparates récoltées. Sans prétention d'exhaustivité, ce texte est beaucoup plus une tentative d'accumulation, forcément subjective, d'idées ingénieuses exprimées oralement et forcément volatiles. C'est aussi une synthèse de traitements particuliers que le caractère éphémère des journaux ne préserve pas de l'oubli, et d'amorces d'idées à peine suggérées auxquelles je me permets de donner corps.

#### Un mot sur les chiffres.

Ce que je vais dire à ce propos pourrait paraître, de prime abord, contradictoire. En effet, plusieurs journaux ont fortement insisté sur « les taux excessifs de corrompus à l'université ». Sans relativiser cette assertion à l'aune des limites méthodologiques de l'enquête, qui se veut fort qualitative, certains en sont arrivés à conclure que « nos facultés sont gangrenées par la corruption ». Outre l'aspect inexact et frileux de cette vague expression, elle donne la fausse impression que cette enquête permet de dévoiler un gouffre énorme. Et le risque qu'elle comporte est qu'elle dramatise tellement la situation qu'elle confine au désespoir et à l'inaction. Or, s'il y a une leçon à retenir de cette étude préliminaire, ce n'est pas tant un nombre mais une palette d'attitudes et de comportements non transparents (népotisme, favoritisme, absentéisme autorisé, etc.). Et puis, le plus important dans l'affaire, n'est pas de dire qu'il y en a trop, mais de réaliser qu'à l'université, comme le disait judicieusement une personne interrogée, « un seul cas de plus serait de trop ». Et c'est là où intervient la spécificité de cet espace censé être formateur d'élite. Au delà des chiffres qu'une étude plus exhaustive permettrait de faire ressortir, retenons surtout qu'il y a eu dans nos universités une normalisation de comportements répréhensibles que ni l'éthique académique ni les règles disciplinaires et juridiques ne tolèrent. C'est ce constat que l'étude-diagnostic révèle.

#### Un mot sur le background.

Comment en est-on arrivé là ? Commentaire judicieux venant de personnes scandalisées qui ne s'attendaient pas, comme l'équipe qui a mené l'étude d'ailleurs, que l'université soit touchée à ce point. La question revenait de manière lancinante. Que s'est-il passé en l'espace de trente ans, voire vingt ou dix dans des universités plus récentes, pour que des pratiques anormales, délictueuses et parfois sordides, deviennent intégrées, acceptées, tolérées et passées sous silence ? Ces interrogations méritent qu'on y apporte des éléments de réponse ou du moins des pistes à explorer. La première piste concerne l'attitude complaisante et complice de certains enseignants et administratifs qui savent et restent bouche cousue. La réflexion que cela suscite concerne la déviance du mode de complicité. « Dans les années 70, c'était au nom du parti, aujourd'hui au nom de l'indiscipline et de l'intérêt personnel ». D'où la question qui mérite d'être creusée. Comment une institution dont le seul garant possible de rigueur est la discipline devient aussi laxiste et indifférente envers l'indiscipline caractérisée (absentéisme toléré, notes falsifiées,

notes conditionnées par le harcèlement, soutenances arrangées, etc.) ? Un début de réponse nous mène vers la deuxième piste d'investigation. L'enjeu de formation d'élite s'étant déplacé vers d'autres centres et l'université étant devenue un refuge pour la masse et les diplômés chômeurs potentiels, la non-transparence tolérée ne montre-t-elle pas que nos universités deviennent sans enjeu ? C'est peut être cela l'a priori qui freine cette fameuse « volonté politique » souvent mise en cause. Car le coût de la mise à niveau de l'université sur le plan académique, éthique et économique nécessite une prise de conscience majeure : comment revaloriser le cursus universitaire pour que l'indifférence et l'indiscipline ambiante deviennent coûteuses.

## Un mot sur le concept.

« Corruption ». Le mot peut paraître démesuré ou sans commune mesure –c'est selon notre position- avec ce qui est en jeu à l'université. Quand des journaux, des universitaires ou autres commentateurs, affirmaient, suite aux premières informations véhiculées de l'enquête, qu'il y a « trop de corruption à l'université », la phrase pouvait paraître assez ambiguë. En effet, il faudrait prendre conscience que, sur un plan éthique, l'acception de corruption, dans un domaine où les relations humaines sont nodales, englobe toutes les pratiques « non transparentes » (clientélisme, favoritisme, népotisme, absentéisme toléré, droit de cuissage, etc.) qui sont en train de gagner du terrain et de s'ériger curieusement en indicateurs d'une « normalité » admise dans la complicité et le silence. L'idée étant que nous ne pouvons nous permettre de hiérarchiser ces manifestations de la « corruption ». D'autant qu'à l'université, un esprit sournois est en train de prendre corps. Tant que les pratiques non transparentes sont secrètes et confidentielles, et qu'elles impliquent l'intimité des personnes, elles sont indicibles. Et parfois, même lorsque l'acte est visible et répréhensible, comme le copiage à l'examen, il est favorisé par la neutralité passive des surveillants. C'est vous dire le risque de banalisation que comporte le fait de minimiser certaines formes de corruption. Or, cela pose une question essentielle. A quel point le mérite et l'égalité des chances sont protégés à l'université ?

## Un mot sur la communication.

« Maintenant que vous nous le dites, qu'attendez-vous de nous ? ». Cet enseignant concerné et gêné par l'ampleur du phénomène interpelle les membres de l'université de la transparence comme s'ils officiaient en juges ou en donneurs de leçon. Mais sa question est révélatrice d'une lacune à combler. A quoi servent ces études ? A révéler une réalité soupçonnée et en rester là ? A provoquer une manifestation ? A suggérer des sanctions ? Ceci pose un problème très épineux sur la relation à imaginer entre communication et action. Entre des utopistes qui imaginent que le lien est pavlovien et les pessimistes qui croient que c'est un acte sans effet, il y a un point commun. Ils croient que l'énoncé est sacré et soit il donne lieu à une suite soit il reste lettre morte. Les choses ne sont pas aussi simplistes. Une étude préliminaire est faite avant tout pour enclencher un débat, une prise de parole, un échange voire une remise en cause. Et l'effet conjugué de cette dynamique multiple ne peut être atteint sans une multiplication des lieux et modes de communication (presse, conférence, publication, etc.). Ainsi, au lieu de fonctionner comme un instigateur, l'acte de communiquer se déploie en centres concentriques qui finissent par générer une énergie. Et c'est une fois que cette énergie se matérialise que l'on commence à imaginer les modes d'action. Or, aujourd'hui, ce projet est encore à un stade premier où il a besoin d'être enrichi par des réactions, des critiques et des réflexions connexes. Le mal est profond. Mais on ne vous dira pas qu'il faudrait le prendre en patience. Il faut bien s'y prendre et à plusieurs pour ne pas se contenter de l'effleurer.

## 4. La corruption à l'université, un produit de la corruption-système de gouvernance

*Nadira Barkallil*

*Université Mohammed V, Rabat-Agdal*

Quand l'association Transparency Maroc a décidé de mener une enquête exploratoire sur la corruption à l'université, j'ai été fortement opposée à cette idée car convaincue que nous allions gaspiller du temps et de l'énergie dans un espace marginal, périphérique, voire insignifiant quant à la corruption. S'engager dans cette voie, c'était détourner notre regard de la « vraie corruption », celle qui se compte en millions et en milliards et c'est donc sans grande conviction que j'ai contribué à la recherche, persuadée que je n'étais pas sur la bonne piste.

A l'issue d'un focus group avec les étudiants de la Faculté de Droit, Rabat-Agdal, j'étais atterrée, sans voix mais mon étonnement n'avait pour écho que l'étonnement des étudiants devant une enseignante si étonnée des dimensions du phénomène. Certes, j'avais entendu parler de choses et d'autres, certains enseignants étaient nommément désignés pour des pratiques inacceptables mais que l'ampleur en soit si large et que les formes de la corruption en soient si variées ne pouvait effleurer mon esprit.

A l'issue de cette rencontre avec les étudiants, les premières interrogations ont tout de suite porté sur le pourquoi et le comment, en particulier comment la corruption est-elle entrée à l'université et comment un espace quasi sacré en est-il arrivé à être ainsi gangrené ? Comment faire pour en sortir ? Par où et par quoi entamer le changement ?

### 1. Les formes de la corruption à l'université

Si la corruption peut être définie comme « un abus de poste public à des fins privés » (*IRIS et USAID, Gouvernance et économie en Afrique, Outils pour l'analyse et la réforme de la corruption, 1996*), cette définition peut sembler vraiment hors de propos pour l'université. Pourtant, les rapports pédagogiques qui donnent à l'enseignant une autorité due au savoir qu'il inculque à l'étudiant, lui donnent, en même temps, le pouvoir de juger ce même étudiant. Dans ce rapport, des faiblesses ont toujours existé et de temps à autre un professeur amoureux ou proche d'un étudiant pouvait abuser de son pouvoir pour le ou la favoriser. Depuis quelques années, cette autorité des enseignants, pour certains, une minorité, quoique nombreuse, a généré des abus, de plus en plus apparents mais toujours impunis.

Pour la liste exhaustive des situations de corruption, il faudrait lire le rapport de Amina Debbagh sur l'enquête mais moi, je voudrais revenir à certains cas qui montrent l'ampleur des abus matériels et moraux de certains enseignants corrompus :

- Pour s'assurer que son polycopié, à l'entête de la faculté, sera acheté par chaque étudiant et chaque année, tel enseignant fait enregistrer le nom de chaque acheteur auprès de la librairie ou du centre de photocopie. Ce professeur d'oral ne fait passer l'oral et ne donne la moyenne qu'à ceux qui sont sur la liste et qui présentent leur polycopié. L'étudiant redoublant doit acheter le polycopié chaque année. Un père de jumeaux s'est vu dans l'obligation de l'acheter pour chacun des deux enfants ! La veulerie de l'un de ces corrompus va jusqu'à récupérer, à la fin

de l'épreuve orale, les exemplaires des étudiants qui sont encore en bon état, alors que c'est la propriété des étudiants et donc gagner une deuxième fois.

- A l'oral, certains enseignants corrompus posent des questions sur l'identité des parents de l'étudiant, pour demander tel ou tel service. Une étudiante dont le père est petit marchand de chaussures s'est vue demander l'adresse du magasin où l'enseignant s'est rendu pour bénéficier d'une remise intéressante.
- Un de ces enseignants, propriétaire d'une librairie, commence toujours par poser une question orale difficile puis ils proposent aux étudiants de leur repasser l'épreuve à condition qu'ils aillent acheter n'importe quels livres pour un montant de 120DH, en précisant aux filles « même des livres de recettes de cuisine ».
- Les mémoires de quatrième année de droit et de sciences économiques sont monnayés au prix fort.
- Les UFR, Unités de Formation et de Recherche, qui sont le nouveau cadre indispensable pour enregistrer une thèse de doctorat, semblent elles aussi souillées par la corruption, car les places étant limitées, certains enseignants les monnaient au prix fort, soit en termes d'argent soit en termes de services sexuels imposés aux étudiantes.

La situation est donc grave. Ces cas ne sont que des exemples et bien loin d'être exhaustifs. Outre ces cas de corruption/racket manifeste des étudiants, la déontologie souffre d'un énorme absentéisme des enseignants, d'une absence de contrôle de l'assiduité et de la compétence ; beaucoup d'enseignants négligent leurs engagements universitaires au profit d'activités privées ou de consultation auprès du gouvernement qui atteignent un tel niveau qu'elles se font au détriment de l'activité universitaire. Si ces pratiques ne sont pas généralisables à tous les enseignants, chacune d'elle, même si elle était unique, est une pratique de trop dans notre université.

Comment en est-on arrivé là c'est-à-dire à cette situation où l'université est ainsi gangrenée et que l'Etat est incapable de prendre les mesures qui s'imposent pour l'établissement de l'ordre moral, tant à l'université que dans le reste du corps social ?

## 2. La genèse politique de la corruption comme mode de gouvernance

Comment en est-on arrivé là, jusqu'à cet espace qu'on pouvait imaginer naturellement immunisé contre la contagion et même lieu de résistance et de combat contre celle-ci ? La réponse ou plutôt les réponses relèvent de plusieurs registres. Si la triche ou les complicités de certains enseignants dans la triche sont certainement universelles car liées à certaines motivations naturellement partagées par les êtres humains, l'absence de mécanismes de détection de la complicité des enseignants et de sanction des coupables sont par contre caractéristiques de l'absence de l'Etat de droit.

Tout de suite, la porosité de la société apparaît au grand jour et ce premier constat que le mal commence toujours à un point et s'étend, très vite, s'il n'est pas cerné aussitôt. Deuxième constat, plus le mal commence à un niveau élevé de la hiérarchie sociale, plus il s'élargit à l'ensemble du corps social. Troisième constat : il n'y a qu'une seule direction dans la contagion à savoir du haut vers le bas.

Au lendemain de l'Indépendance, la monarchie et le gouvernement avaient une légitimité sans limites et les attentes du peuple énormes quant à l'amélioration de leurs conditions de vie par une réorientation populaire des biens et des ressources de l'Etat autrefois ciblés sur les intérêts des colons.

Malheureusement les premiers abus et dépassements politiques (événements de Casablanca en 1965, Etat d'exception avec suppression du Parlement) ont signifié la volonté de ne pas partager le pouvoir mais aussi un pouvoir discrétionnaire qui est vite devenu arbitraire car sans limites et sans contrepouvoir. A l'abri de ce pouvoir assorti d'un système policier étendu, l'enrichissement de la caste au pouvoir a commencé dans les années soixante, pour se développer dans les années soixante-dix avec la marocanisation des entreprises industrielles et de services, le détournement privé des terres agricoles récupérées et indemnisées par l'Etat (Sogeta et Sodea dont le patrimoine a été distribué), l'attribution non transparente de rentes (concessions d'exploitation de carrières, de forêts et de mines, agréments pour les transports publics collectifs de personnes et de marchandises, licences de pêche en haute mer) sans oublier les crédits non remboursés auprès des banques publiques ainsi menées à la faillite, les biens et services fournis par les entreprises publiques et non payés menant celles-ci à la faillite elles-aussi. Ces moyens publics d'enrichissement privé ont été distribués en dehors de toute transparence en n'obéissant qu'à une seule nécessité : former une caste solidairement unie par ces privilèges et contre la masse de la population, de ses militants et de ses intellectuels. Cette caste était composée des hauts dirigeants de l'Etat, de nombreux ministres, des cadres supérieurs administratifs, des cadres supérieurs des différents services de sécurité bientôt suivis par des hommes politiques, des syndicalistes, des intellectuels. Pour réduire le peuple au silence, en plus de la répression, il a fallu cette couche-tampon de plus en plus large où tout était permis à condition de défendre le système contre toute remise en cause, avec la garantie de l'impunité en plus. La corruption sous toutes ses formes pouvait alors prospérer. Dans cet environnement politique, les désignations répondaient plus au souci de soumission et de fidélité qu'à des critères de mérite ou d'efficacité.

Dans cette razzia sur le bien public, cette caste n'a pas su mettre de frein à son avidité et seules les injonctions des organismes internationaux ont imposé un PAS limitant les déficits et la dette publics qui allaient conduire l'Etat à la faillite. Entre parenthèses, il est intéressant de noter que le début du processus de démocratisation a coïncidé avec l'appauvrissement de l'Etat et le tarissement de certaines sources d'enrichissement illégal, comme si le pouvoir politique pouvait être partagé maintenant qu'il n'y avait plus de richesses à partager ; par ailleurs, les couches corrompues paraissaient peu crédibles pour mener un processus de réforme de l'Etat. L'alternance était ainsi ouverte.

### **3. La corruption et la corrosion de l'autorité de l'Etat**

Dans un tel système de gestion privative généralisée des biens et services publics, la nomination des responsables se fait sur la base de leur fidélité et de leur participation au partage du gâteau et donc, pour les exclus, il n'y a aucun recours possible contre les abus du fait qu'il n'y a ni écoute ni suivi ou sanction des doléances. Les services de l'Etat ne sont pas au service de l'intérêt général mais à la disposition des membres de la caste au pouvoir. De ce fait, le système fonctionne en circuit fermé où les biens, services et informations circulent surtout au profit des privilégiés, en dehors de la masse et contre elle. Quand la pression populaire devient très forte, on ouvre la caste à certains comme les hommes politiques, les syndicalistes, les intellectuels et même les anciens détenus politiques.

Dans ce système fermé et non transparent pour la population, les exclus sont amenés à utiliser tous les moyens pour accéder, malgré tout, à certains services comme l'éducation, la santé, la justice et pour s'ouvrir l'entrée les plus riches d'entre eux ont recours aux pots-de-vin ou au « piston » tandis que pour

les autres la soumission morale ou sexuelle sont un recours fréquent. Pour tous les autres, la majorité, si le mérite et la valeur permettent une certaine sortie, la perte de confiance est généralisée, tuant à jamais la foi dans un système juste et transparent.

Si la corruption comme phénomène individuel ou de groupe limité est universelle et caractéristique de toutes les sociétés humaines, anciennes et contemporaines, elle n'est grave qu'en absence de l'Etat de droit. En effet « l'Etat de droit c'est-à-dire une société dans laquelle le respect de la loi est au-dessus de tout, est le premier rempart contre la corruption » (Néjib Bouderbala in *La corruption au quotidien, Transparency Maroc, Editions Le Fennec, Casablanca, 1999*). Cet Etat de droit différencie les pays démocratiques développés des autres car dans les uns la corruption est une infraction à la loi et punie par cette loi à laquelle peu de dirigeants échappent tandis que dans les pays non démocratiques dont le Maroc, la corruption est un mode de gestion étatique des biens et ressources publiques au profit d'une caste dirigeante et d'une couche-tampon qui la protège et la sépare du reste de la population, celle des exclus qui sont livrés à eux-même et au racket, chacun se débrouillant comme il peut en l'absence de la transparence et de la justice. Quand les responsables sont corrompus, les citoyens ne peuvent respecter les lois que leurs propres dirigeants bafouent, en toute impunité (*IRIS p24 et suivantes*). Cette corruption-système de gouvernance des Etats non démocratiques est le produit de l'absence de l'Etat de droit, ce qui a amené Robert Klitgaard à la représenter sous la forme d'équation :

$$C = M + D - R$$

où la Corruption c'est le **Monopole** plus les pouvoirs **Discrétionnaires** moins l'obligation d'avoir à **Rendre des comptes** (*IRIS p62*).

Quand la corruption devient un système de gestion étatique comme chez nous, l'Etat ne se rend pas compte qu'elle mène à une perte de confiance dans le gouvernement, qu'elle en mine la légitimité sans compter la perte de la foi dans les valeurs démocratiques et l'égalité politique.

Si la corruption mine l'autorité de l'Etat, elle mine tout autant les perspectives du développement économique, l'investisseur ne se sentant pas en sécurité pour ses biens et ne pouvant anticiper dans un environnement non transparent, en particulier avec une justice corrompue ou « aux ordres ».

Sur le plan social, « la corruption ronge les sociétés en voie de développement condamnant leurs habitants à davantage de pauvreté et d'asservissement politique » (*Robert Klitgaard, Combattre la corruption, Nouveaux Horizons, 1997*).

Commençant aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie sociale, la corruption ne peut que s'étendre à tout le corps social, université comprise.

#### 4. La corruption à l'université, un produit du système de gouvernance

Dans la corruption-système de gouvernance, les abus de la caste dirigeante sur les biens et services publics laissent naître, à un niveau inférieur, « le racket en uniforme » du gendarme, du policier, du douanier, du soldat sur la population pauvre et dénué de toute protection légale (*IRIS p66*). Au Maroc, on peut y ajouter le médecin et l'infirmier, le juge et le magistrat, le professeur.

Nos étudiants ont grandi dans une société où les privilégiés de la caste, du primaire au supérieur, avaient plus de chance de réussir qu'eux. Si les plus méritants avaient une chance de se faire une place au soleil, le mérite ne jouait plus en cas de rareté : un exemple, celui de l'Ecole d'architecture de Rabat où pendant des années les résultats du concours d'entrée n'étaient publiés qu'après être passés par le

ministère de l'intérieur, ministère de tutelle de cette école. L'exemple est reproductible pour la quasi-totalité des écoles relevant de ministères où les cadres de ces ministères réservent aux leurs l'accès à ces écoles garantissant ainsi leur futur accès aux emplois dans ces ministères. Autre exemple, celui d'une jeune fille excellente en Anglais et qui se voit demander par le directeur du centre où elle passait le baccalauréat, de rédiger l'épreuve d'Anglais pour une élève du même centre. Elle l'a fait puis me l'a dit, en me répondant « qu'aurais-je pu faire d'autre ? », la révolte ne semblant pas exister pour elle. Autre exemple d'atteinte au mérite : dans la précédente réforme de l'enseignement, la création d'académies régionales s'est accompagnée d'une totale décentralisation de l'organisation des études, en particulier au baccalauréat et l'on s'est retrouvé avec des universités qui donnaient des moyennes supérieures à la nationale, favorisant l'accès de leurs bacheliers aux grandes écoles de Rabat, pour un niveau scolaire qui s'est avéré inférieur à celui d'autres académies. Dans ce système, les bacheliers des lycées français du Maroc (dont la grande majorité appartient à la caste) se sont trouvés défavorisés face aux moyennes de ces académies ; qu'à cela ne tienne, pour eux on a imposé une moyenne d'entrée inférieure à celle des lycées marocains. Même si, en fait, cela se justifie par l'énorme différence de niveau entre les étudiants, cela a créé une situation de « deux poids, deux mesures ». Autre exemple de double standard : dans les années soixante-dix, le ministère de l'Education national a créé à Rabat, un collège modèle, le Collège Dar Essalam, réunissant les meilleurs enseignants de Rabat, et qui fut réservé aux enfants des privilégiés et non pas aux plus méritants.

Dès l'école primaire, les enfants, ces supposés futurs citoyens apprennent que le système ne fonctionne pas de la même façon pour tout le monde. Cette injustice est intériorisée, très tôt, par chacun de même que l'absence de recours et si certains protestent quand même, ils s'exposent sans résultats, voire au prix de leur carrière ou de leur vie. La citoyenneté est tuée à jamais, dans l'œuf !

Mais, à l'université, cet espace qui pendant des années a joué son rôle de résistance à l'arbitraire et à la violence, comment en est-on arrivé là ? Depuis une vingtaine d'années, l'université est devenue un vivier pour l'Etat de non-droit où il recrutait les lauréats puis les enseignants de même que pour en contrôler la liberté les nominations des doyens et recteurs devenaient de plus en plus « sécuritaires », leurs capacités universitaires et leur compétence devenant secondaires. Les recrutements d'enseignants issus d'un enseignement public en totale décadence qualitative et morale, souvent sans formation citoyenne et soucieux uniquement de leur vie matérielle personnelle et l'absence de tout contrôle d'une administration plus préoccupée de sécurité que de qualité ou de justice ont ouvert l'université à tous les abus, livrant les étudiants à un système où la transparence et le droit étaient souvent bafoués, en toute impunité.

Et les étudiants, ces citoyens de demain ? Eduqués dès leur enfance par un système scolaire des « deux poids, deux mesures », ils se sont pliés aux pratiques inavouables de certains enseignants. Ils ont accepté d'acheter au prix fort les manuels des enseignants, certains de ces derniers allant jusqu'à vérifier que chaque étudiant dispose de son propre exemplaire avant de donner la note d'oral ; ils ont accepté les interventions lors des examens écrits ou oraux ; ils ont accepté les pratiques de harcèlement sexuel ; ils ont accepté l'absentéisme des enseignants, leur faible assiduité ou leur incompétence, etc. certains ont résisté, dénoncé aux doyens mais presque toujours leurs doléances sont restées sans réponses.

Le plus terrible, c'est l'acceptation par les étudiants de cette situation : certes ils y gagnent puisque pour 50 ou 100DH, ils sont dispensés de préparer une matière tout en étant sûrs d'avoir au moins la moyenne mais ont-ils essayé de se révolter ? Non, car ces pratiques honteuses, ils les ont vécu depuis longtemps, sans recours, souvent la famille demandant à l'élève de ne pas s'en occuper. Certains, heureusement,

ont entamé des procédures auprès du doyen mais après les avoir félicité, le dossier a été enterré. Ainsi « éduqués », les étudiants se taisent car « cela ne sert à rien de dénoncer et auprès de qui ? ». Encore un crime contre la citoyenneté : quand la corruption s'infiltré dans le système éducatif d'un pays, c'est tout simplement l'avenir de ce pays qui est ruiné ! (*Hamid Faridi et Mustapha Guassab in La corruption au quotidien*)

Et les enseignants, ces supposés modèles pour les citoyens de demain ? Depuis que les bruits s'amplifient sur les pratiques honteuses, certains, une petite minorité a essayé d'interpeller les doyens sur leur devoir de contrôle et de sanction. En vain. Pour le ministère de l'enseignement supérieur, les articles des journaux et les lettres de recours sont restés sans réponse et le ministère de la Justice en tant que garant de l'ordre public, il ne s'est jamais senti concerné. Le Parlement est resté muet. Le mal s'élargissait d'autant. A la Faculté de Droit de Rabat-Agdal, le département de Sciences Economiques a dû ne pas affecter de cours à un enseignant corrompu qui était resté sourd à toutes les remarques de ses pairs. Dans cette même faculté, les notes de mémoires de quatrième année qui étaient monnayées depuis des années ont amené les départements à fixer une note au delà de laquelle le mémoire devait être soumis à un jury. Est-ce normal que ce soit aux enseignants de prendre des mesures qui relèvent du ministère de l'enseignement ou de la justice ?

Quand la corruption arrive au niveau de l'enseignement c'est-à-dire de la formation des citoyens de demain, l'alerte doit être déclenchée pour que la prise de conscience et l'action se fassent aux plus hauts niveaux de l'Etat, pour éviter à notre pays l'asphyxie morale, politique et économique.

Rabat, février 2002.

## Bibliographie

**Transparency Maroc**, La corruption au quotidien, Le Fennec, Casablanca, 1999

**IRIS**, Centre pour la Réforme institutionnel et le secteur informel, Université du Maryland, Gouvernance et Economie en Afrique, Outils pour l'analyse et la réforme de la corruption, College Park, sans date.

**Robert Klitgaard**, Combattre la corruption, Nouveaux Horizons, Manille, 1997.

## 5. Corruption et «règles juridiques»

Michèle Zirari

Professeur de l'enseignement supérieur – Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat-Agdal

[Dans le cadre de ces réflexions nous engloberons sous le terme de corruption, non seulement la corruption au sens étroit du code pénal (c'est à dire pour un fonctionnaire, recevoir un cadeau ou un avantage quelconque pour accomplir un acte relevant normalement de sa fonction) mais également toutes les pratiques contraire à l'honnêteté telles la fraude aux examens, les avantages obtenus par «copinage», etc.]

Dans l'enquête concernant la transparence à l'université, certaines personnes ont cité, parmi les raisons pouvant expliquer des pratiques de corruption, l'absence de règles juridiques.

Il semble important de faire une mise au point sur cette question car il est non seulement faux, mais également dangereux de penser que la corruption provient d'une absence de règles juridiques.

Les règles existent, elles sont nombreuses. Il serait même bien difficile de faire l'inventaire de toutes les dispositions législatives susceptibles de prévenir ou sanctionner la corruption. Il faut d'abord citer tous les textes qui, organisant tel ou tel secteur de l'activité, posent des règles de fonctionnement de nature à éviter de telles pratiques. En second lieu existent les textes sanctionnant comme infraction les comportements indélicats.

Pour en rester à l'université la majorité du personnel, qu'il soit enseignant ou administratif, est soumis au statut général de la fonction publique ; le personnel enseignant est, en outre, soumis au statut particulier des enseignants chercheurs. Ces textes posent les règles de recrutement, d'avancement et précisent les droits et devoirs du personnel administratif et enseignant. L'organisation et le fonctionnement de l'université et des établissements universitaires sont également fixée par des lois Il en va de même du déroulement des études et des examens.

Quant aux manquements évidents aux règles déontologiques de la profession, la loi prévoit leur sanction de deux manières. Certains manquements constituent des fautes professionnelles et, de ce fait, peuvent donner lieu à des poursuites et à des sanctions disciplinaires : il en est ainsi de l'abandon de poste mais aussi des absences injustifiées, de l'exercice d'activités professionnelles concurrentes, etc. Les manquements les plus graves, tout en constituant le plus souvent des fautes professionnelles, constituent également des infractions pénales.

Ainsi le code pénal sanctionne :

- le fait de faire usage indûment d'un diplôme officiel (article 381 du code pénal)
- celui de contrefaire documents officiel ou certificats (articles 360 et suivant du code pénal)
- le fait de frauder dans les examens et concours publics. La fraude dans les examens et concours publics est prévue et sanctionne par un dahir du 25 juin 1958 (*Dahir n° 1-58-060 du 25 juin 1958 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics, Bulletin officier, 1958, p. 1189*). Ce texte punit d'un emprisonnement de un mois à trois ans et d'une amende "toute fraude commise dans les examens ou les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration

publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat». Ce texte définit la fraude comme la communication des sujets, l'usage de fausses pièces pour se présenter à l'examen ou la substitution de candidat. Mais cette énumération n'est pas limitative et peut donc être considérée comme tombant sous le coup de la loi tout comportement indiquant clairement la volonté de frauder, en particulier l'usage de documents interdits pendant l'épreuve.

- Enfin tombe sous le coup des textes relatifs à la corruption (*Article 248 et 251 du code pénal*) toute personne qui propose ou accepte des dons, présents ou autres avantages pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction. Tombent donc sous le coup de la loi celui qui accepte les dons ou avantages mais également celui qui les propose.

On pourrait citer d'autres textes, mais on arrêtera là cette énumération, suffisante pour montrer qu'on ne peut sérieusement attribuer les phénomènes de corruption à l'absence de règles juridiques. La même démonstration pourrait être faite dans d'autres domaines.

Pas plus qu'à leur absence, il ne paraît possible d'attribuer sérieusement cette situation à la déficience des textes. Il est évident qu'aucun texte n'est parfait et que ceux dont il est ici question peuvent être critiqués ; on peut les juger incomplets, mal adaptés ou insuffisants. Néanmoins, tels qu'ils sont, il est indéniable qu'ils sont à même de faire fonctionner correctement l'institution.

De fait, le véritable problème est ailleurs, il réside à notre sens essentiellement dans la non application de la loi et ceci se vérifie à plusieurs niveaux.

La loi n'est pas appliquée pour des raisons tenant aux modalités du recours à la justice. On sait que les poursuites devant la justice pénale sont exercées par le ministère public (appelé encore parquet) qui est juge de l'opportunité des poursuites (*D'après l'article 38 du code de procédure pénale : «Le procureur du Roi reçoit les procès verbaux, les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner»*). Le parquet est un organisme hiérarchisé, tenu à un devoir d'obéissance ; son chef est le ministre de la justice (*L'article précédent prévoit que «le procureur du Roi doit tenir informé le chef du parquet général des crimes qui parviennent à sa connaissance ainsi que des événements et infractions graves de nature à troubler la paix publique». Quant au chef du parquet général il est prévu (article 48) que le ministre de la justice peut «lui enjoindre d'engager ou de faire engager des poursuites ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions écrites que le ministre juge opportunes». Une interprétation restrictive de cet article conduirait à conclure que le ministre de la justice peut ordonner des poursuites mais non les interdire. Ce n'est cependant pas l'interprétation donnée à ce texte par la pratique*).

On a suffisamment épilogué sur ce lien entre pouvoir exécutif et judiciaire pour ne pas s'y attarder ici. On soulignera simplement que la logique qui conduit le parquet à poursuivre... ou à ne pas poursuivre... n'est pas toujours évidente. Théoriquement la décision de ne pas poursuivre doit intervenir dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, mais il est évident que les risques d'arbitraire sont réels. Ils sont tempérés par le fait que la victime d'une infraction peut, en se constituant partie civile déclencher la poursuite.

Ce n'est pas le cas pour les affaires importantes qui relèvent de la cour spéciale de justice (*Infractions de corruption, concussion, trafic d'influence, détournement de deniers publics commis par des fonctionnaires, lorsque le total des sommes illégalement perçues atteint ou dépasse 25.000 dirhams*). Devant cette juridiction, la poursuite ne peut avoir lieu que sur ordre écrit du ministre de la justice, ce qui soumet les poursuites à la discrétion du pouvoir exécutif.

Quant aux autres affaires de corruption (celles qui ne sont pas commises par des fonctionnaires ou dans lesquelles le total des sommes obtenues est inférieur à 25.000 dirhams), elles relèvent des tribunaux de droit commun, en l'occurrence du tribunal de première instance. Mais lorsqu'il s'agit de corruption ou de trafic d'influence le corrompeur et le corrompu sont également coupables de corruption, active pour le premier et passive pour le second selon la terminologie admise. Cela revient à mettre sur un pied d'égalité des situations bien différentes : celui qui accepte de donner les quelques dirhams qu'on lui réclame pour un service auquel il a droit est tout aussi coupable, pour le droit pénal, que le corrompeur qui propose une somme importante pour bénéficier d'un passe-droit. Il n'y a donc pas, la plupart du temps de victime qui puisse porter plainte puisque les deux protagonistes sont également coupables.

Mais l'organisation et le fonctionnement de la justice n'expliquent pas tout. L'action en justice reste dans bien des cas possible et le parquet ne classe pas toutes les affaires dont il est informé. Pourtant, de nombreux comportements indéliques, relevant de la justice, ne donnent lieu à aucune poursuite par fatalisme, résignation ou tolérance. On l'a vu plus haut, la fraude dans les examens est une infraction pénale qui peut être sanctionnée d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans. Combien de poursuites annuelles compte-t-on alors qu'il est de notoriété publique que les fraudeurs sont légions ? Certes, il ne saurait être question de mettre tous les copieurs en prison, mais l'ampleur du phénomène, si elle nourrit les conversations pendant les périodes d'examen, n'a donné lieu à aucune réflexion sérieuse sur les raisons de cette situation et ses solutions possibles. Et il est indéniable que les cas les plus graves devraient faire l'objet de poursuites pénales. Cela présenterait au moins l'avantage de faire ressortir le caractère illicite de ce comportement et de décourager, pour la suite, les éventuels fraudeurs. Le même raisonnement pourrait être tenu pour certains cas de corruption, bien connus, dont tout le monde parle mais que personne ne veut officiellement dénoncer.

On peut avancer que la complexité et les aléas d'un recours en justice expliquent cette désaffection. Ce n'est pas entièrement vrai, la preuve en est que les autres procédures sont tout aussi peu utilisées.

En effet, le constat est identique en ce qui concerne les sanctions disciplinaires. La faute disciplinaire est constituée par tout manquement aux obligations du fonctionnaire. Le statut de la fonction publique prévoit la procédure disciplinaire et les sanctions : avertissement, blâme, radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, révocation sans ou avec suspension du droit à pension. Le recours à cette procédure est rarissime même dans les hypothèses de fautes professionnelles avérées. Dans les cas extrêmes, on a parfois recours à la mutation qui n'est pas une sanction mais évite de révéler la réalité... et envoie le problème ailleurs.

On peut même aller plus loin et constater que non seulement les sanctions pénales et disciplinaires ne sont quasiment jamais appliquées mais que la réprobation morale est, elle-même très relative. Et c'est sans doute parce qu'il n'y a pas de véritable réprobation qu'aucune sanction n'est prononcée.

On parle, certes, de la corruption mais fréquemment on réserve la condamnation à la «grande corruption», celle par exemple des marchés publics qui porte sur de très grosses sommes d'argent. Quant à la petite corruption au quotidien, on reconnaît son existence, mais elle semble de plus en plus banalisée et elle suscite amusement ou résignation.

Pour en revenir à la fraude pendant les examens, combien de fraudes sont-elles constatées conformément aux directives de l'administration (exclusion immédiate du candidat, rapport dressé par le surveillant, passage en conseil de discipline) et combien sont-elles «tolérées» sous l'œil le plus souvent excédé, mais parfois amusé ou complice du surveillant.

Ce n'est donc pas l'absence de règles juridiques qui est en cause mais la non application des règles existantes. Dire que les lois n'existent pas c'est se donner bonne conscience à bon compte. C'est s'installer dans la pensée réconfortante que le phénomène vient d'ailleurs et que nous n'en sommes pas responsables.

## 6. Quelles approches pour une éducation à l'éthique et à la citoyenneté ?

*Salima S. Elmandjra*

Dans le cadre du programme « Transparence dans le système éducatif », l'*Université de la transparence* a porté son intérêt sur la transparence dans le milieu de l'enseignement supérieur.

Au vu des résultats de l'enquête, il apparaît que les établissements d'enseignement supérieur ne sont guère à l'abri de conduites peu transparentes ou contraires à l'éthique. En tolérant mollement l'inacceptable à travers une forme de passivité qui s'illustre souvent par des discours incantatoires ou l'invocation de l'environnement global, le personnel administratif, les enseignants et les étudiants semblent être à la fois victimes et responsables de cette situation.

Face à l'effritement des valeurs essentielles et aux transgressions des codes sociaux qui trouvent, de l'avis général une explication dans le déficit d'éthique et de civisme, il est d'usage de recommander l'intégration d'une « éducation à l'éthique et à la citoyenneté » dans les cursus d'enseignement. Cette idée est d'autant plus valorisée que les établissements de formation constituent des structures ouvertes au grand nombre et ont justement pour mission de préparer l'avenir de nos sociétés.

Seulement si de prime abord, la mise en œuvre de cette proposition peut sembler aisée, elle s'avère à l'examen extrêmement complexe en raison des interrogations qu'elle soulève. Deux d'entre-elles feront ici l'objet d'une attention particulière :

- La volonté de diffuser une exigence éthique et citoyenne ne peut occulter la réalité d'un milieu qui exhibe des valeurs opposées. Comment alors éviter, du fait de la disparité entre discours théorique et pratique courante, le risque de décrédibiliser le message à transmettre ?
- L'objectif du cours doit viser, outre l'acquisition de son contenu, à favoriser l'attachement au respect des valeurs communiquées. Quelle est, à cet effet, l'approche pédagogique à privilégier ?

S'agissant du milieu d'accueil d'une telle éducation, les résultats de l'enquête montrent que l'opacité de la gestion administrative et les pratiques illicites n'épargnent pas l'enseignement supérieur. À titre d'illustration, les irrégularités lors des inscriptions, la vente forcée des photocopies de cours, les absences prolongées des enseignants, les tricheries aux examens, le favoritisme, le droit de cuissage, peuvent être évoqués.

Ce ne sont là que quelques exemples, mais qui conduisent néanmoins à s'interroger sur l'efficacité d'un enseignement à l'éthique et à la citoyenneté. Car quel ascendant peut avoir un tel message si l'établissement incarne lui-même une fracture entre le dire et le faire ? En effet, en opposant au théoriquement correct, une réalité qui arbore d'autres canons sociaux de réussite, n'y a-t-il pas le risque que les valeurs diffusées dans le discours théorique, soient identifiées à un idéal inapplicable dans l'environnement ambiant ?

Une telle perspective donnerait à penser qu'il serait inconcevable de prodiguer une éducation à l'éthique et à la citoyenneté tant que des pratiques non transparentes et l'impunité continuent à avoir cours

au sein de l'établissement. Cela ne signifie pas pour autant, qu'il faille attendre que l'institution soit devenue irréprochable pour introduire un tel enseignement. Bien au contraire, il est parfaitement concevable de mener conjointement ces deux actions, l'une soutenant l'autre. En effet, l'objectif d'accorder une crédibilité à un tel enseignement déclencherait alors une réforme interne. Et de la même façon la correction des dysfonctionnements administratifs, le respect des procédures et l'application des sanctions témoigneraient de la résolution de soutenir un changement des conduites.

Mais ces mesures, à elles-seules ne sauraient suffire. La transmission de principes éthiques et citoyens commande également qu'une attention soit portée aux modes d'enseignement, aux relations humaines et aux approches pédagogiques.

En effet la force de l'exemplarité est telle, que la conduite des enseignants ainsi que leurs relations avec les étudiants constituent les référents de base de cette éducation. L'enseignant en est un vecteur essentiel, car il véhicule auprès de ses étudiants un modèle de conscience. Son irresponsabilité ne peut mener qu'à celle des étudiants. Il doit en être convaincu et assumer son rôle afin d'être à même de conduire les étudiants à se comporter d'une façon adéquate. Mais pour ce faire, le rapport d'autorité matérialisé par les relations pédagogiques et sociales qu'il engage avec les étudiants, doit s'exprimer d'une façon différente. Sa supériorité en termes de savoir ne lui en confère aucune pour ce qui est des rapports sociaux : il est tenu de dominer sa matière et non ses étudiants.

Les liens de socialisation passent à la fois par des critères de réciprocité et par les exigences d'un respect mutuel basé sur la confiance.

Ces nouvelles relations peuvent être facilitées par l'instauration de l'évaluation en tant qu'outil servant à la fois pour rompre l'opacité des relations entre parties et renforcer les exigences qu'ils sont en droit de réclamer mutuellement. Il n'est pas sûr cependant que le corps enseignant soit entièrement disposé à subir le regard critique des enseignants. En effet, bien que le principe de l'évaluation soit généralement admis, nombreux sont les professeurs (*Il n'est pas fait ici référence à l'étude mentionnée.*) qui opposent une forme de résistance à sa mise en application immédiate. Des motifs qui ont trait soit à une prétendue incapacité des étudiants, soit à des raisons techniques relatives aux modalités de son application, soit encore à des questions liées à l'utilisation faite par l'administration des résultats, sont alors invoqués. Ces craintes sont compréhensibles dans un environnement où la culture de l'évaluation est quasi-absente et il est clair qu'une réflexion visant la définition de ses objectifs et des moyens à instaurer dans le cadre de leur déroulement, leur exploitation et leur suivi doit au préalable être menée. Car il serait, limitatif de réduire cette question à un simple contrôle du travail des uns et des autres. Si le système d'évaluation doit participer à offrir une lisibilité sur les acquis des élèves, les programmes d'enseignement, ou encore la conduite du personnel administratif et enseignant, il invite à élargir le contexte de cette démarche en visant l'appréciation de la cohérence du système d'enseignement dans son ensemble en vue de parer à ses déficiences de quelques natures qu'elles soient.

Ceci étant, si l'assainissement de l'environnement est nécessaire, la définition du contenu des objectifs et de la méthode pédagogique requiert aussi une intention particulière.

D'emblée il est nécessaire de délimiter clairement le champ de l'éthique par rapport à la morale et de dégager son influence sur la notion de citoyenneté.

La distinction (*Russ, Jacquelin : La pensée éthique contemporaine. Ed. Que sais-je P.U.F., 1994, p 4-5*) entre éthique et morale est motivée par l'association terminologique à laquelle peut conduire leur origine

étymologique : d'origine grecque l'éthique ta êthè se réfère aux mœurs et la morale d'origine latine *mores* aux coutumes. En réalité l'éthique est plus théorique que la morale, elle est produite à partir d'une réflexion sur les fondements de la morale. Elle désigne non pas la morale en tant qu'ensemble *de règles propres à une culture, mais une théorie raisonnée sur le bien et le mal, les valeurs et les jugements moraux*. L'éthique s'applique à saisir ce qui fonde les jugements moraux. De la même façon l'éducation à la citoyenneté ne porte pas sur une forme de morale qui permet de s'attacher aux valeurs sociales mais sur le signifié des devoirs collectifs au sein d'une société. La démarche pédagogique devrait donc viser non pas à communiquer des résolutions mais à porter les étudiants à se réapproprier les valeurs sociales et à renforcer à travers cet effort, leurs qualités de jugement.

**En réalité, l'acquisition des aptitudes de discernement devrait trouver ses modalités dans l'ensemble du programme d'enseignement. En effet l'instruction des savoirs académiques offre les moyens aux enseignés grâce à des exercices d'analyse, de synthèse, de commentaire et de dissertation, d'affiner des qualités de rigueur, d'appréciation, d'évaluation, de compréhension et de réflexion, transposables à d'autres situations. Cette forme d'apprentissage contribue à doter ses bénéficiaires d'une raison critique et à leur procurer les compétences nécessaires à un comportement éthique et civique.**

Seulement comprendre ne signifie pas appliquer ! Si au stade de leur transmission, les savoirs peuvent rester dénués de tout sens, leur expérimentation révélera l'usage social qui peut en être fait. C'est ainsi que des pratiques applicables dans leur milieu institutionnel immédiat, amèneront les étudiants à assimiler, ce qui jusque là se révélait n'être que des préceptes et les autorisera alors, à en tirer un profit immédiat. Sans compter que dans ces situations d'apprentissage, ils seront appelés non seulement à agir mais également à débattre, à argumenter, à décider, à surmonter les conflits, le tout en prenant conscience de ce que signifie, la liberté d'expression, le respect de l'autre, la tolérance.

Il est de ce fait impératif de produire dans ce qui constitue leur espace public, des situations qui les convient à participer à la conception et à la mise en œuvre des normes de fonctionnement de l'établissement. Cela induit qu'ils soient reconnus en tant que partenaires effectifs et qu'ils se débarrassent par cette pratique du sentiment de subordination qu'ils peuvent ressentir à l'égard de leurs enseignants. C'est en partie ainsi qu'ils auront la possibilité d'intérioriser les moyens de se socialiser mais également de s'individualiser en se forgeant une identité éthique et citoyenne.

Ceci étant, si les atouts nécessaires à leurs pratiques sont distillés à travers le curriculum et l'implication de l'étudiant, on est en droit de s'interroger sur l'intérêt et l'utilité de la mise en place d'un cours d'éthique et de citoyenneté. En fait, ce doute souligne l'aspect particulier de l'éducation à l'éthique et à la citoyenneté car cet enseignement se trouve être *à la lisière des savoirs précis, du savoir-faire et du savoir-être* (Jolibert, Bernard : « *L'éducation à la citoyenneté et les savoirs scolaires. In Sous la direction de Lombard Jean, Philosophie de l'éducation : question d'aujourd'hui l'école et la cité, L'harmattan, 1999 p 56*). En réalité, bien que la disposition critique soit essentielle elle ne saurait se départir d'un savoir qui procure l'acquisition du souci du vrai et par la même émancipe l'individu qui ne dépend plus alors de personne pour fonder son propre jugement. C'est également là l'unique voie pour éviter de tomber dans une imprécision des valeurs et risquer alors de basculer du jugement vers l'opinion.

En définitive, une éducation à l'éthique et la citoyenneté invite non seulement à s'interroger sur la façon dont les finalités académiques et sociales de l'enseignement supérieur sont actuellement poursuivies, mais également à affronter ouvertement la contradiction entre les valeurs qu'elle affiche et les pratiques

dominantes.

Seulement la réforme qu'elle induit ne pourra se cantonner aux interrogations liées à l'environnement, aux rapports sociaux et relations pédagogiques. Il ne faut pas se faire d'illusion, un tel projet trouvera des limites objectives imposées par la société et il n'est pas exclu que les valeurs auxquelles les étudiants auront ainsi adhéré soient mises en échec dans les relations sociales effectives qu'ils auront à développer. A titre d'exemple les champs de la liberté d'expression, la pratique de la citoyenneté, ou encore la condition de la femme peuvent être mentionnés. Car, comment interdire à un individu apte à juger et à décider, de faire usage de sa raison et de s'exprimer librement ? Comment contrer l'indocilité d'un homme devenu conscient, qui n'amalgame plus citoyenneté et conformisme social ? Comment admettre une différence de statut entre la femme et l'homme, quand leur citoyenneté leur confère des droits et des obligations identiques ?

Rabat, le 30 janvier 2002.

## 7. La Transparence à l'Université : Attentes de l'Étudiant\*

*Samir El Jaafari*

*Professeur, Université Moulay Ismaïl – Meknès, Maroc*

### Le questionnement éthique fait son entrée dans le monde universitaire

L'université n'est plus ce qu'elle était!. Lequel d'entre nous n'a pas un jour émis cette opinion, une pointe de nostalgie dans la voie? Et c'est un fait! L'université ne ressemble plus à ce haut lieu où les professeurs sont des maîtres qui enseignent par des leçons publiques, des conférences, des séminaires et des rencontres individuelles avec leurs étudiants tout en faisant de la recherche personnelle libre et parfois tout à fait gratuite et où la clientèle étudiante forme un groupe socialement et économiquement homogène dont les membres agissent en disciples bourdonnant autour des maîtres. Non, cette vision n'est plus. Aujourd'hui, l'université est devenue de masse.

L'étudiant, libre de son temps et à l'aise financièrement, n'est plus. L'étudiant d'aujourd'hui manque de motivation, gère ses contraintes et les exigences pour sa réussite universitaire. Or, la formation pré-universitaire n'assure plus avec la même qualité la maîtrise des habiletés intellectuelles requises pour cette réussite.

Quant au professeur-maître, il est devenu une espèce en voie de disparition. Être professeur à l'université peut de nos jours revêtir plusieurs formes : conseillers, fabricants de méthodes pour grand public, chasseurs de commandites, gestionnaires de projets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université, vendeurs de cours en série, traqueurs de nouvelles opportunités et clientèles, vedettes du grand spectacle sur estrade... Sans oublier les professeurs assistants qui assurent une grande partie des cours au premier cycle, qui a été délaissé par les professeurs. Bref, il n'y a plus qu'un petit groupe de professeurs qui ont encore le loisir et le goût de hanter les salles de cours et d'être disponibles au bureau pour discuter avec les étudiants.

Enfin, l'endettement social et l'austérité budgétaire ont remis en cause la confiance que la collectivité accordait à l'université et à ses professeurs. Le concept de liberté académique s'estompe au profit de ceux de responsabilité et de transparence. On exige désormais que l'université justifie socialement sa productivité, sa bonne utilisation des fonds publics et sa moralité. Le questionnement éthique fait son entrée dans le monde universitaire.

*\* attentes exprimées par les étudiants des différentes composantes de l'Université Moulay Ismaïl – Meknès lors de l'Enquête « Transparence à l'Université », octobre – novembre 2001, et qui s'inscrit dans le projet global, initié par Transparency Maroc, sous l'intitulé « L'Université de la Transparence ». Ont collaboré à la réalisation de cette Enquête et/ou à l'animation des Focus Groups à Meknès : Latifa Qarmani, Zohra Lhioui, Amal Chekrouni, Mohammed Cherkani, Mustapha Fagroud, Alaeddine El Jaafari, Lhoussine Mejdoul, Mohammed Amane, Jamal Ibjibjen, Youssef Bengharbet, Abdellah Hayi, Mohammed Dekkaki.*

## Les conflits d'intérêts

Le milieu universitaire est susceptible de créer plusieurs situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit. Les membres de l'Université doivent être particulièrement vigilants à cet égard. L'apparence de conflit d'intérêts peut s'avérer tout aussi dommageable pour l'individu concerné et pour l'Université que le conflit d'intérêts réel.

Un conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts personnels d'un membre de la communauté universitaire, plus particulièrement un membre du personnel enseignant, un chercheur, un membre du personnel administratif ou un étudiant participant à des activités, « entrent en conflit avec ses obligations envers l'Université ou sont objectivement de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Le caractère public des activités de l'Université rend nécessaire la divulgation de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. La présence d'un conflit d'intérêts n'entraîne pas nécessairement l'impossibilité d'agir. Il y a alors lieu pour les autorités compétentes de déterminer si des dispositions peuvent être prises afin de préserver la réputation d'intégrité et la transparence de l'Université et de ses membres.

## Relation de double rôle

L'existence d'une relation de double rôle entre un membre de la communauté universitaire et une autre personne, tout particulièrement un étudiant, est susceptible de compromettre l'objectivité et l'impartialité du membre du personnel enseignant, de conduire à des situations inéquitables, ou du moins d'en donner l'apparence. Ceci pourrait nuire à la fois à la personne concernée, à des tiers, au membre du personnel enseignant et à la qualité de la formation. Par conséquent, de telles situations devraient être évitées.

Ainsi, offrir un emploi ou enseigner à un proche, à un associé ou à un client, de même qu'entretenir une relation intime, pour un membre du personnel enseignant avec un étudiant, sont des exemples de relations de double rôle qui peuvent s'avérer problématiques.

Lorsque la relation de double rôle ne peut être évitée, il est souhaitable de voir de quelle façon garantir l'objectivité et l'équité, afin de prévenir une situation de traitement privilégié ou d'apparence d'un tel traitement.

## L'intégrité scientifique ou la reconnaissance des contributions

Pour les étudiants, l'intégrité se reflète notamment dans le respect de la propriété intellectuelle. Ainsi, la tricherie, le manque de contribution réelle aux travaux d'équipe (étudiants de troisième cycle), la non-reconnaissance de la contribution des autres, l'utilisation (notamment par un enseignant) d'une oeuvre d'autrui sans citer sa source sont des manquements à l'honnêteté et à l'intégrité.

L'intégrité scientifique s'avère essentielle à la crédibilité des résultats de recherche, au maintien de la réputation de l'Université et de ses chercheurs et à l'établissement d'un lien de confiance avec les divers partenaires. Chaque participant à une équipe de recherche, qu'il soit membre du personnel enseignant, étudiant, membre du personnel administratif ou autre, contribue à l'établissement de ce lien de confiance.

L'utilisation du travail d'autrui, étudiants ou collègues, sans leur autorisation et sans reconnaître leur

contribution (produire un article à partir de l'essai d'un étudiant, sans sa permission et sans reconnaître sa contribution) représente un manquement à l'intégrité.

Toute personne impliquée dans une recherche s'assure de la protection de la confidentialité des données obtenues auprès de tiers. Pour le chercheur, l'interprétation honnête des résultats, la reconnaissance des erreurs lorsqu'elles surviennent, le partage de l'information et le respect de la propriété intellectuelle d'autrui sont gages d'intégrité scientifique.

## Orientation des travaux des étudiants

L'orientation des étudiants par un membre du personnel enseignant en ce qui concerne leurs travaux ou études doit être dictée par leurs besoins de formation. Orienter des étudiants de façon à se procurer un avantage personnel est un exemple de conflit d'intérêts, voire d'abus d'autorité. C'est notamment le cas lorsque, en faisant abstraction des besoins de formation de l'étudiant, le membre du personnel enseignant impose un sujet pour les fins d'un projet de recherche particulier, de préparation d'une conférence ou d'un article, ou pour les fins d'une entreprise privée.

Lorsque les besoins de formation de l'étudiant sont pris en compte, le membre du personnel enseignant peut lui suggérer d'orienter ses travaux sur des sujets concordants avec les siens. Dans ce cas, le membre du personnel enseignant divulgue à l'étudiant la situation et lui laisse la liberté de choisir. Refuser d'encadrer un étudiant qui ne désire pas orienter ses travaux de cette façon peut constituer un manquement à la transparence et à l'intégrité.

## Information et évaluation des étudiants

La connaissance précise du « Système Université » et des règles et textes qui le régissent de la part des étudiants augmenterait leur aptitude à réagir vis à vis des situations de non transparence : « une personne avertie en vaut deux ». L'expérience montre que le manque d'information, certaines « rumeurs » ou « pratiques non transparentes tolérées » peuvent parfois induire chez les étudiants des comportements inadaptés, aux conséquences parfois dramatiques (fraudes, corruption, échec, céder au chantage ...).

L'étudiant doit disposer des informations sur les systèmes d'examen et d'évaluation : le type de questions, les critères, etc. En effet, pour l'étudiant, connaître la manière dont l'enseignant mesurera sa performance, les critères d'attribution de sa note et les règles qui président à la prise de décisions sont des informations capitales qui lui permettront d'organiser en conséquence son apprentissage et de se préparer aux opérations intellectuelles à partir desquelles il sera jugé. L'enseignant est donc censé communiquer ces modalités et critères à l'étudiant : « autant fixer les règles du jeu avant le début de la partie ».

Je ne peux m'empêcher ici d'appuyer cette revendication : En effet, l'annonce des exigences et des objectifs de l'évaluation est, par ailleurs, un excellent moyen d'action sur la qualité de l'apprentissage des étudiants. La transparence est en effet un des meilleurs leviers permettant de changer les habitudes d'approches des matières des étudiants. Des questions d'examen peu sophistiquées (simple restitution) encouragent les étudiants à adopter des approches superficielles des matières et donc à s'engager dans un apprentissage mécanique visant à satisfaire ces maigres exigences. A l'inverse, mais cela semble moins automatique, l'annonce de questions de haut niveau et de critères portant sur la compréhension réelle du cours pourrait encourager les étudiants à développer des apprentissages plus profonds, centrés sur le

sens, et les inciter à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage plus complexes (faire les liens entre les chapitres, avec d'autres cours, etc).

L'honnêteté dans l'utilisation des fonds et des biens de l'Université

Les biens, le matériel et les services de l'Université étant payés à même des fonds publics ou des contributions vouées à l'enseignement et la recherche, la transparence est de mise lors de leur utilisation. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles ou pour des activités ou des entreprises externes sans divulgation et autorisation préalable et uniquement de façon permise par les règlements de l'Université.

En matière de recherche, tout enseignant ayant obtenu des fonds doit les utiliser aux fins pour lesquelles ils sont octroyés.

## Les activités externes des enseignants

Par sa définition même et par les objectifs qu'elle poursuit, l'activité professionnelle externe autorisée selon les conditions d'emploi applicables doit normalement se dérouler dans un cadre indépendant et elle doit être réalisée au moyen de ressources autres que celles de l'Université. Il importe donc qu'il n'y ait pas d'équivoque, que la situation soit toujours transparente et que les étudiants de troisième cycle impliqués dans ces activités ainsi que les interlocuteurs externes soient parfaitement conscients du fait que dans le cadre d'une activité professionnelle externe d'un professeur, ils ne transigent pas avec l'Université. À cet effet, il faudra prendre soin de ne pas utiliser les étudiants-chercheurs comme main d'œuvre gratuite ni le nom de l'Université dans le cadre de la représentation ou comme caution aux activités professionnelles externes.

L'intervention des étudiants ou des membres de l'Université dans des projets de mise sur pied de nouvelles entreprises ou encore, de développement ou d'expansion d'entreprises existantes, est certes un élément dynamisant pour notre société, mais ne doit pas créer une situation de conflit d'intérêt. La participation des étudiants doit être dictée par leurs besoins de formation et non en fonction de profits personnels ou de l'entreprise.

Les activités professionnelles externes des membres du personnel enseignant sont susceptibles de contribuer au maintien de leur expertise mais elles peuvent constituer des occasions de conflit d'intérêts réel ou apparent. Il incombe aux membres du personnel enseignant de s'assurer de faire preuve d'une grande transparence à ce sujet. Les activités professionnelles externes ne doivent pas nuire à l'exécution de leurs fonctions universitaires. Dans de telles situations, l'Université et le membre du personnel enseignant conviennent de mesures appropriées.

## La vente de photocopiés

La vente au profit des enseignants de photocopiés aux étudiants constitue aussi une situation de conflit d'intérêts. En effet, cet acte marchand peut engendrer des dépassements et devenir un « critère d'évaluation » des étudiants.

Des étudiants ont suggéré que l'ensemble des productions (photocopiés, petit matériel, fournitures, et autres documents) nécessaires pour l'enseignement soient pris en charge par une association d'étudiants qui produira et vendra ces supports pédagogiques. Le profit réalisé sera affecté aux besoins de

fonctionnement de l'association ainsi qu'au soutien de ses activités culturelles, sportives, scientifiques, voyages d'étude ....

Une telle association permettra en plus aux étudiants d'avoir une structure qui les représente et qui leur permet de réagir à travers elle lorsqu'ils sont confrontés ou victimes de pratiques déviantes.

Une association des étudiants par établissement universitaire peut ainsi combler le vide laissé par la structure syndicale étudiante.

## **La formation pédagogique des enseignants**

Deux constatations s'imposent : la fonction d'enseignement, particulièrement au premier cycle, a souffert d'une dévalorisation généralisée au fil des transformations de l'université et le diplôme de doctorat ne garantit en rien une formation à l'enseignement. La formation pédagogique pour les enseignants universitaires est devenue nécessaire pour revaloriser la fonction d'enseignement.

Les propositions formulées quant à la nature et le rythme de la formation ont été déterminées pour deux catégories d'enseignants. Premièrement, pour les enseignants en cours de carrière, on parle de mise à jour ou de rattrapage sous la forme d'un vaste éventail d'appuis pédagogiques : amélioration de leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes, organisation d'événements d'intérêt pédagogique... On a même suggéré la mise en place d'une formation de calibre universitaire touchant les fondements et les stratégies d'apprentissage. Deuxièmement, pour les futurs professeurs, on a suggéré la mise en place une formation initiale qui débutera dès les études doctorales et qui se poursuivra durant les trois ou quatre premières années d'embauche. Cette formation visera la compréhension des processus et des stratégies d'apprentissage par une acquisition de concepts théoriques et par un processus d'appréciation, de diagnostic et de renforcement de leurs attitudes et de leurs habiletés d'enseignants lors des tâches d'enseignement.

## **La Démocratie à l'Université**

La participation des étudiants à la gestion des universités doit être réelle et a besoin d'être renforcée. En renforçant les compétences des organes délibératifs et en modifiant la représentation de chaque corps, ces organes devraient permettre la représentation de tous les groupes agissant au sein de l'Université (étudiants, enseignants, personnel administratif) et augmenter la légitimité des étudiants. La répartition des sièges doit être paritaire et les compétences de ces organes doivent être élargies. C'est uniquement dans la concertation de tous les membres de cette communauté que devraient se prendre les grandes décisions de chaque institution universitaire.

En effet, la démocratisation des instances décisionnelles de l'Université est une condition préalable pour un fonctionnement transparent de celle-ci.

## **La place des femmes dans l'Université**

Le contraste entre le nombre de femmes étudiantes et le nombre de femmes professeurs ou administrateurs reste impressionnant.

Il est grand temps que l'Université prenne des mesures actives pour favoriser l'accès des femmes au

professorat : des campagnes de sensibilisation sur la situation des femmes à l'université doivent être menées, chaque Université doit avoir un poste de déléguée à l'égalité, et cette personne doit suivre le travail des commissions de nomination.

Par ailleurs, l'Université doit promouvoir les filières traditionnellement masculines auprès des femmes et inversement.

## En conclusion

L'enquête « Transparence à l'Université » avait pour objectifs de :

- Faire un état des lieux de la corruption dans l'enceinte universitaire à partir de l'expérience, du vécu et des perceptions propres des différents acteurs concernés ;
- Mener une réflexion et une analyse sur les mécanismes de corruption, sur leurs causes et conséquences éventuelles ;
- Entrevoir des perspectives d'action de lutte contre la corruption à l'Université.

La perception et les attentes exprimés par les étudiants montrent que la participation des différents acteurs universitaires ne doit pas se limiter uniquement à faire l'état des lieux de la corruption (premier objectif). La participation de ces acteurs, et particulièrement les étudiants, à la réflexion, à l'analyse et à la proposition de perspectives d'action (deuxième et troisième objectifs) est essentielle pour encourager la collégialité et la liberté universitaire et sauvegarder une justice et une équité procédurale dans l'édification d'une « Université de la Transparence ». Il nous incombe donc en tant qu'animateurs de cette étude de veiller à ce que cette participation soit réelle et durable.



5) Pensez-vous que, dans l'Université, ces pratiques sont :

- inexistantes ?                      Oui      Non
- rares ?                                Oui      Non
- assez répandues ?                Oui      Non
- très répandues ?                  Oui      Non
- généralisées ?                    Oui      Non

6) Quels seraient, d'après vous, les acteurs impliqués dans ces pratiques ?

- les étudiants ?                      Oui      Non
- le personnel de l'administration ?    Oui      Non
- les enseignants ?                    Oui      Non
- d'autres acteurs ? lesquels ? .....

7) Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui vous paraissent le plus expliquer ces pratiques ? (Classez-les en donnant un numéro à chacune des raisons proposées)

- le nombre élevé des étudiants ?
- l'absence d'information des étudiants ?
- l'absence de contrôle et de sanction ?
- l'absence de morale et d'éthique ?
- les bas salaires des enseignants ?
- les bas salaires du personnel de l'administration ?
- autres raisons ? (précisez lesquelles ?)

.....

8) Pensez-vous que les pratiques suivantes sont tolérables ou condamnables ?

(donnez votre appréciation selon l'échelle suivante :1-Tolérable ; 2-Assez tolérable ; 3-Peu tolérable ; 4-Pas du tout tolérable ; 5-Condammable)

	1	2	3	4	5
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour s'inscrire ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour transférer son dossier à un autre établissement ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une chambre à la résidence universitaire ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une bourse ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir une bonne note à l'examen ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour modifier une note d'examen ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour avoir les épreuves des examens ?					
Donner de l'argent (ou un autre avantage) pour pouvoir « copier » aux examens ?					









## Enquête « Transparence à l'Université »

*Ce travail d'enquête sur la transparence à l'Université est mené pour le compte de l'Association Marocaine de Lutte contre la Corruption (Transparency Maroc). Il vise à explorer les actes de corruption ainsi que les pratiques et comportements qui peuvent y être assimilés au sein des institutions universitaires. Il vise également à analyser les mécanismes qui les sous tendent et à dégager les perspectives de lutte contre de tels pratiques et comportements, en se basant sur votre propre perception et votre vécu dans l'enceinte universitaire.*

*Nous vous remercions, d'avance, pour votre aimable collaboration.*

---

Nom de l'Université : .....

Nom de l'institution : .....

Age : .....

Sexe :                      Féminin                      Masculin

Fonction : .....

Ancienneté : .....

---

19) Avez-vous déjà entendu parler d'actes de corruption ou de pratiques pouvant y être assimilées dans votre établissement ou dans d'autres institutions universitaires ?

- |                                |     |     |
|--------------------------------|-----|-----|
| - dans votre établissement ?   | Oui | Non |
| - dans d'autres institutions ? | Oui | Non |

20) Si oui, à quelle(s) occasion(s) ces pratiques ont-elles eu lieu ?

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| - lors des inscriptions ?                        | Oui | Non |
| - lors des transferts de dossiers ?              | Oui | Non |
| - lors des examens écrits ?                      | Oui | Non |
| - lors des examens oraux ?                       | Oui | Non |
| - dans la gestion du budget de l'établissement ? | Oui | Non |
| - dans la gestion des comptes hors budget ?      | Oui | Non |
| - autres occasions ? Lesquelles ? .....          |     |     |

21) Avez-vous été personnellement témoin de telles pratiques ?

Oui                      Non

22) Si oui, comment cela s'est-il passé ? (ne pas dépasser 5 lignes)

.....  
.....



